

Les premiers essais ont été lancés, hier, à Bouira

**Culture de Colza : un nouveau créneau pour l'agriculture**

# de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)

Jeudi 26 Novembre 2020 / N° 1003

Prix : 20 DA

Protestation dans les établissements scolaires initiée par l'Unpef

**Un taux de suivi mitigé selon le syndicat**

## **L'OAIC apporte ses précisions**

**Affaire des 30.000 tonnes de blé importées de Lituanie**



Football : décès de Diego Maradona

**La légende du football argentin, Diego Maradona, est décédé hier d'un arrêt cardiaque à l'âge de 60 ans**



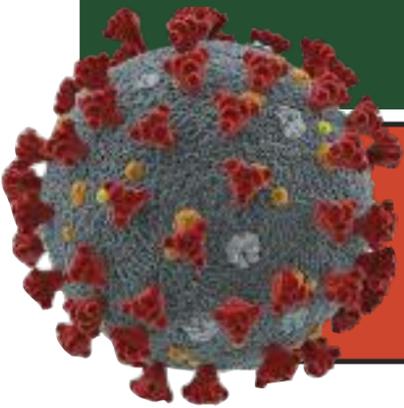
Il est accusé, entre autres, de « corruption »

**Abdelkader Ouali placé en détention provisoire**

**Reprise de la session de formation professionnelle 2019/2020: près de 10.000 stagiaires attendus à Djelfa**

Coronavirus:

**1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès**



## LES PREMIERS ESSAIS ONT ÉTÉ LANCÉS, HIER, À BOUIRA

### Culture de Colza : un nouveau créneau pour l'agriculture



Cultivé pour les besoins de la production des huiles alimentaires, le Colza fait son petit bonhomme de chemin en Algérie. En effet, les premiers essais ont été lancés, hier, à Ain Bessam, dans la wilaya de Bouira. Selon Mustapha El-Abbassi, responsable au sein de l'Office algérien interprofessionnel des céréales qui a supervisé les essais, « cette culture est prometteuse », car « elle réunit tous les facteurs de réussite en Algérie ». Mustapha El-Abbassi a estimé qu'il est « indispensable de développer cette culture, qui a fait ses preuves par le passé », ajoutant qu'« il est important et indispensable d'aller vers la promotion de cette culture à travers les différentes wilayas du pays notamment celles du Centre ». A propos des essais effectués dans la ferme pilote Hicher d'Ain Bessam, en présence de la direction des services agricoles de la wilaya (DSA), le même responsable a expliqué qu'il s'agit d'une journée de sensibilisation au profit des agriculteurs de la

région pour leur apprendre notamment "le réglage du semoir", qui est "un processus compliqué", a-t-il dit. M. El Abbassi a fait remarquer, en outre, un fort engouement des agriculteurs, intéressés par le développement de cette culture à Bouira. "Nous voulons que le Colza soit cultivé et développé dans les wilayas du Centre. A Bouira, nous visons à couvrir une superficie de 1.000 hectares pour le début", a-t-il encore expliqué. En marge de cette opération, qui s'est déroulée aussi en présence des représentants de l'Institut technique régional des grandes cultures (ITGC) de Médéa, ainsi que des responsables locaux de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de Bouira, la chargée de la communication de la DSA, Salima Kerkoud, a souligné que cette journée porte sur les premiers essais pour la culture du Colza à Bouira. "Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, visant à développer

cette culture et à produire de l'huile du colza en Algérie pour réduire la facture des importations", a expliqué Mme Kerkoud. Pour cette première expérience, les services agricoles de la wilaya de Bouira ont opté pour une superficie à emblaver de 40 hectares, dont 10 ha destinés à la consommation, alors que les 30 restants sont destinés à la production de semence de Colza. "Pour l'instant, nous avons recensé neuf agriculteurs pour la réalisation de cette opération pour sa première saison à Bouira", a indiqué Mme Kerkoud. "Une importante superficie agricole de la ferme Boucherraine à El Asnam sera également réservée pour cette culture", a-t-elle fait savoir. La même responsable a saisi cette occasion pour réitérer la volonté et l'engagement de la DSA à accompagner les agriculteurs qui vont se lancer dans cette culture, jusqu'à la récolte afin de pouvoir les aider à réussir une bonne saison agricole.

R. N

### Situation sanitaire dans les établissements scolaires Kamel Beldjoud exclut la suspension des cours

Après le premier-ministre, Abdelkader Djerrad, ensuite le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, c'est au tour du ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud d'évoquer le sujet des écoles. Ainsi, il a estimé que compte-tenu de la situation épidémiologique dans le pays, rien "n'exige actuellement la suspension des cours" dans les établissements scolaires. Le ministre de l'Intérieur qui s'exprime lors d'une visite à Skikda a souligné que le département de l'Education nationale « suit de près la situation » et ce « en concertation avec les autres intervenants ». « Tout ce qui se passe au ni-

veau des établissements scolaires à travers le territoire national est relayé rapidement », a précisé le ministre, ajoutant qu'à ce jour, « la situation est normale ». M. Beldjoud a ensuite évoqué « des mesures » à prendre « s'imposent et qui « seront prises en leur temps ». Le ministre de l'Intérieur a insisté, à ce propos, sur l'importance du respect du protocole sanitaire au niveau des établissements scolaires de l'ensemble du pays et sa mise en œuvre avec fermeté en coordination avec les associations de parents d'élèves, tout en soulignant que la situation dans les écoles primaires ne présente aucune

source d'inquiétude. M. Beldjoud a également préconisé le respect des recommandations de la commission nationale de veille et de suivi de l'évolution de l'épidémie du Coronavirus dont le port du masque de protection, la distanciation physique et l'évitement des regroupements afin d'atténuer la pression sur les staffs médicaux. Le ministre a assuré que tous les moyens, dont les masques de protection et l'oxygène, sont disponibles, avant d'inviter les citoyens à respecter toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la Covid-19 et lutter contre cette pandémie.

### Il est accusé, entre autres, de « corruption » Abdelkader Ouali placé en détention provisoire

Abdelkader Ouali, ancien ministre des Travaux publics, puis des Ressources en eau est placé, hier, sous mandat de dépôt. C'est le juge d'instruction de la deuxième chambre près le tribunal de Sidi M'hamed qui a ordonné son incarcération à la prison d'El Harrach, pour des faits liés, principalement à la corruption, et dont l'ancien ministre serait impliqué. Selon des informations, Abdelkader

Ouali est poursuivi pour "octroi d'indus avantages", "abus de pouvoir", « corruption » et « transfert illicite de devise vers l'étranger ». Les mêmes informations précisent qu'Abdelkader Ouali serait impliqué dans l'affaire d'Ali Haddad, ancien patron du forum des chefs d'entreprises, condamné, en appel, à 12 ans de prison. il est incarcéré à la prison de Lambèse dans la wilaya de Batna. Pour rappel, Abdel-

kader Ouali a été élu député du FLN en mai 2017. En septembre dernier, il a refusé de renoncer à son immunité. L'APN, sur saisine du ministère de la Justice a échoué une première fois de le déchoir de sa protection. Le 21 octobre dernier, Abdelkader Ouali perd son immunité et se présente devant la justice qui l'a placé sous mandat de dépôt.

O. K

### AFFAIRE DES 30.000 TONNES DE BLÉ IMPORTÉES DE LITUANIE L'OAIC apporte ses précisions

L'affaire des graines colorées découvertes dans une partie des 30.000 tonnes de blé tendre importées par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) « est un problème purement commercial » qui sera réglé "en fonction du contrat signé avec le fournisseur. C'est les précision qu'un responsable au sein de l'Office veut apporter pour couper court à toutes les supputations relayées concernant cette affaire. En effet, ce même responsable nous a confiés que cette marchandise « sera refoulée » dans les jours à venir et « elle ne mérite pas de polémique », puisque « l'Office est habitué à ce genre de situation ». « Ce n'est ni un complot et encore moins une tentative de nous fourguer une mauvaise marchandise », ajoute le responsable qui souligne, par ailleurs, que « les graines colorées retrouvées dans une partie de la cargaison importée de la Lituanie, via un fournisseur suisse ne représente ni un danger sur la santé des consommateurs et encore moins une quantité importante pour avancer la thèse que toute la marchandise est avariée ». Il a rappelé que le navire a été contrôlé par les douanes algériennes dès son arrivée au port d'Alger le 9 novembre dernier, avant que les contrôleurs et surveillants de l'Office n'effectuent leur propre examen sur la qualité le lendemain. « C'est là où ces graines ont été découvertes dans un échantillon de 500 tonnes vérifiées », a dit le responsable, précisant, au passage, que « ces graines ont été envoyées aussitôt dans un laboratoire de contrôle public accrédité pour analyses ». « Les résultats ont confirmé, en effet, la présence de cette substance colorée dans la cargaison », a-t-il dit, soulignant que cette substance « est présente d'une manière très infime dans le blé tendre ». « Nous n'avons aucune responsabilité à assumer dans cette affaire sauf celle de refouler la marchandise pour non-respect des clauses du contrat signé avec le fournisseur suisse pour l'obtention de cette marchandise », a dit le responsable. Sur un autre aspect, il a informé que l'Algérie, l'un des gros importateurs de blé dans le monde, a diversifié ses fournisseurs, et ce depuis l'entrée en vigueur d'un nouveau cahier des charges. « Ce nouveau texte nous a permis de multiplier nos fournisseurs et de choisir la meilleure qualité de blé avec un meilleur prix », a-t-il dit, rappelant, à ce propos, que désormais « aucun fournisseur ne détient le monopole sur nos importations en blé », comme ce fut « le cas pendant plusieurs années. « Avant, nous importons d'un seul pays avec une seule origine », a-t-il expliqué, ajoutant que maintenant « nous avons le choix et nous faisons en sorte que nos intérêts soient toujours préservés avec une shortliste de fournisseurs élargi ».

Ouiza. K

### PROTESTATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES INITIÉE PAR L'UNPEF

#### Un taux de suivi mitigé selon le syndicat

Le syndicat de l'Union nationale de personnels de l'enseignement et de la formation (Unpef), qui a appelé à une journée de protestation dans les établissements scolaires, n'est pas satisfait des résultats du débrayage. Ainsi, le suivi du mot d'ordre de grève est mitigé, même si le syndicat tente de s'en défendre. Ainsi, le taux le plus élevé de suivi est enregistré dans quelques établissements et ne dépassant pas les 45 %, selon les chiffres fournis par une source au sein de l'Unpef. « La grève a été suivie d'une manière très mitigée à travers certaines villes du pays », a-t-il ajouté, à ce propos. Le membre du bureau national du l'Unpef a expliqué que « les raisons qui nous ont poussé à faire grève concernent tous les fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale », et que cette journée de débrayage « est un message aux autorités pour prendre en charge durant cette pandémie ces fonctionnaires » qui font « face à un danger imminent en s'exposant, sans moyens, à un danger mortel ». « Le protocole sanitaire est absent dans les établissements scolaires des trois paliers », a-t-il dit, estimant que « les autorités doivent mettre les moyens nécessaires pour la mise sur pied de ce protocole et le respecter pour épargner plus de contaminations ». Interrogé sur la décision de la tutelle de doter tous les établissements de moyens nécessaires de protection à travers une enveloppe financière allouée à cet effet, il a estimé que cette décision « est une réponse aux sollicitations des fonctionnaires à travers leurs syndicats, dont l'Unpef ».

## SÉISME À SKIKDA

### L'Etat disposé à prendre toutes les mesures pour la prise en charge des sinistrés (Beldjoud)

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé mercredi à Skikda que "l'Etat est disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise en charge des citoyens sinistrés" par suite de la secousse tellurique ayant frappé la wilaya dimanche passé.

Dans la commune d'Ain Bouziane (Sud-ouest de Skikda), région classée comme étant la plus affectée par le séisme, M. Beldjoud qui effectue une visite d'inspection dans la wilaya, a assuré que "toutes les mesures nécessaires seront prises et l'Etat aidera pour un retour à la vie normale".

Il a ajouté que "les mesures nécessaires seront mises en place pour la prise en charge des familles sinistrées sans exception et les aides seront mobilisées pour les opérations de restauration". "Dès le premier jour de la secousse dimanche, nous avons contacté le wali et le directeur général de la protection civile et leur avons donné des instructions pour sortir sur le terrain, faire le point sur la situation et installer une cellule de crise et de suivi", a-t-il encore dit.

Le ministre a souligné que sa visite à Skikda suite au séisme vient en application des instructions du premier ministre Abdelaziz Djerad pour la prise en charge des citoyens dans le calme.

Il a notamment considéré que bien que la magnitude de la secousse ait été plus intense que celle de Mila, les dégâts matériels n'ont fort heureusement pas été graves et surtout aucune victime humaine n'est à déplorer.

Il a en outre rappelé les mesures prises par la wilaya pour aider les citoyens sinistrés à louer des maisons pour leur relogement, outre la réservation de terrains pour bâtir des mai-



sons tout en leur apportant les aides nécessaires.

M. Beldjoud a affirmé comprendre la panique qui s'était emparé des citoyens de Skikda suite au séisme qui était "puissant", estimant que "la situation reste rassurante" comparativement au séisme de la wilaya de Mila.

Le ministre a suivi, au siège de la commune d'Ain Bouziane, un exposé préliminaire sur la situation des constructions présenté par Ali Hellassa Riadh de la direction régionale de Constantine de l'Organisme de contrôle technique de la construction (CTC).

Selon cet exposé, le CTC a inspecté 562 constructions dans les deux communes d'El Harrouch et Ain Bouziane et a relevé que 77 constructions individuelles en majorité dans un état précaire étaient classées dans la case rouge.

Le ministre a inspecté le CEM Mohamed Sboua, dans la commune d'El Harrouch, et a constaté l'ampleur des dégâts causés par le séisme aux murs et toits de l'établissement ayant imposé sa fermeture temporaire en attendant l'avis technique du CTC.

Le ministre a affirmé que le CTC rendra dimanche prochain son rapport

final et à sa lumière seront apportées les solutions adéquates.

Kamel Beldjoud a également visité des constructions touchées par le séisme à Ain Bouziane et El Harrouch, ainsi que l'hôpital d'El Harrouch où des fissures graves se sont produites et a entendu les préoccupations des citoyens.

Un séisme d'une magnitude de 5,2 degrés sur l'échelle ouverte de Richter aT été enregistré dimanche à 04H53MN dans la wilaya de Skikda, avait annoncé le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), précisant que l'épicentre du séisme a été localisé à 12 km au Sud-ouest d'El Harrouch (Skikda).

Le CRAAG avait aussi annoncé qu'une réplique d'une magnitude de 3,9 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dans la même wilaya à 06H17MN et une autre de même magnitude à 12H10MN dont l'épicentre a été localisé à 12 km au Sud-ouest de la ville d'El Harrouch. Une troisième réplique d'une magnitude de 3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée mardi à 10H14MN, selon le CRAAG.(A.P)

### Covid-19/Djelfa

### Mise en fourrière de dix jours des véhicules des automobilistes contrevenants

Les autorités locales de Djelfa ont décidé de sanctionner les automobilistes contrevenant aux mesures de prévention contre la Covid-19, par la mise en fourrière de leurs véhicules pour une durée de 10 jours, avec le règlement des frais inhérents, a-t-on appris, mercredi, auprès de la wilaya.

La même décision prise par les autorités de la wilaya dans le but de garantir une meilleure application des mesures de prévention contre le nouveau coronavirus, stipule l'obligation

du port du masque de protection durant la conduite, faute de quoi les contrevenants risquent la mise en fourrière de leurs véhicules, avec le règlement des frais inhérents a-t-on ajouté de même source.

D'autres mesures rigoureuses ont été fixées avant cette décision, prise au courant de cette semaine, dont notamment la fermeture de 12 marchés de bétail, l'interdiction des regroupements et l'interdiction pour propriétaires des cafés et restaurants de servir à table, afin d'éviter le regrou-

pement de personnes.

Ces mesures ont été bien accueillies, dans leur ensemble, par les citoyens, a-t-on constaté. Pour sa part, la direction des transports de la wilaya a entrepris des sorties sur le terrain pour faire le constat de l'application des mesures barrières, par les transporteurs, de même que leur respect de la tarification fixée pour le transport à l'intérieur du chef-lieu de la wilaya (25 DA), appelant les citoyens à dénoncer ceux (transporteurs) n'appliquant pas cette mesure.

### Le président de l'ARAV présente ses condoléances à la famille du moudjahid Saïd Bouhadja

Le président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), Mohamed Louber, a présenté ses "sincères" condoléances à la famille du moudjahid et ancien président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja, décédé mercredi matin, à l'âge de 82 ans.

"C'est avec une grande affliction que j'ai appris la nouvelle du décès du moudjahid Saïd Bouhadja, l'un des principaux dirigeants de la

guerre de libération nationale dans la wilaya de Skikda. En cette douloureuse circonstance, le président de l'ARAV présente ses condoléances les plus attristées à la famille du défunt et à la famille révolutionnaire", a écrit M. Louber dans un message de condoléances. "Avec sa disparition, l'Algérie perd l'un de ses hommes dont l'apport durant la glorieuse Révolution et après l'indépendance n'a pas été des moindres dans l'édification de l'Etat

algérien, où il était l'un des plus éminents hommes politiques au sein du parti du Front de libération nationale (FLN), le dernier poste qu'il avait occupé étant celui de président de l'APN".

En cette douloureuse épreuve, "Nous prions Dieu Tout-puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, d'assister sa famille et ses proches et de leur prêter patience et réconfort", a-t-il conclu.(A.P)

### Education/Covid-19

### La situation épidémiologique n'exige pas actuellement la suspension des cours (Beldjoud)

La situation épidémiologique dans le pays "n'exige pas actuellement la suspension des cours" dans les établissements scolaires, a affirmé mercredi à partir de Skikda le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement territoire, Kamel Beldjoud précisant que le ministère de l'Education nationale suit de près la situation.

Dans une conférence de presse animée en marge de sa visite dans la wilaya pour s'enquérir des effets de la secousse tellurique enregistrée dimanche, Kamel Beldjoud a précisé que le ministère de l'Education nationale suit, en concertation avec les autres intervenants, tout ce qui se passe au niveau des établissements scolaires à travers le territoire national. "A ce jour, la situation est normale", a-t-il affirmé, avant d'ajouter que "les mesures qui s'imposent seront prises en leur temps".

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement territoire a insisté, à ce propos, sur l'importance du respect du protocole sanitaire au niveau des établissements scolaires de l'ensemble du pays et sa mise en œuvre avec fermeté en coordination avec les associations de parents d'élèves, tout en soulignant que la situation dans les écoles primaires ne présente aucune source d'inquiétude.

M. Beldjoud a également préconisé le respect des recommandations de la commission nationale de veille et de suivi de l'évolution de l'épidémie du Coronavirus dont le port du masque de protection, la distanciation physique et l'évitement des regroupements afin d'atténuer la pression sur les staffs médicaux.

Le ministre a assuré que tous les moyens, dont les masques de protection et l'oxygène, sont disponibles, avant d'inviter les citoyens à respecter toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la Covid-19 et lutter contre cette pandémie.(A.P)

### Vaccination contre la grippe saisonnière

### 21.000 personnes déjà vaccinées à Oran (DSP)



Quelque 21.000 personnes ont été vaccinées contre la grippe saisonnière dans la wilaya d'Oran, a-t-on appris mercredi du chargé de communication à la direction de la Santé et de la Population (DSP).

"Nous avons reçu un premier lot de 21.000 doses sur deux fois, 7.000 puis 14.000 qui ont été épuisées dès les premiers jours de la campagne. Nous nous attendons à recevoir très prochainement un dernier lot de 19.000 doses", a indiqué, à l'APS, Youcef Boukhari.

La wilaya d'Oran s'est vu attribuer un quota global de 40.000 doses pour prémunir les sujets vulnérables et essentiellement les malades chroniques, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Le premier lot de vaccin a concerné uniquement les cas les plus urgents que sont les malades chroniques et les femmes enceintes, a-t-il souligné, ajoutant que les besoins sont estimés par la DSP en matière de vaccination à 100.000 doses.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière s'étalera sur toute la période automne-hiver, selon les recommandations du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

En plus de sa distribution dans ces centres relevant des établissements publics de santé, le vaccin anti-grippal est également vendu dans les officines pharmaceutiques avec un remboursement à 100% pour les malades atteints de pathologies chroniques, détenant la carte Chifa. (A.P)

## Projet de loi sur la lutte contre l'enlèvement

### Des membres du Conseil de la nation saluent la teneur du texte

Des membres du Conseil de la nation ont salué, mercredi à Alger, la teneur du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement, insistant sur l'application de la peine capitale à l'encontre des auteurs de ces crimes pour endiguer cette forme de criminalité.

Dans ce sens, les membres Ahmed Bouziane et Mohamed Ben Toba du tiers présidentiel ainsi que Fateh Talbi du Rassemblement national démocratique (RND) ont appelé à "appliquer la peine de mort et ne pas se contenter de la prononcer, étant l'unique moyen pour dissuader ce type dangereux de criminalité".

De leur côté, les membres Mohamed Zakaria (Tiers présidentiel) et Dhiaeddine Blehabri (Front de libération nationale, FLN) ont insisté sur l'application "effective" de la peine capitale à l'encontre des auteurs de ces crimes, pour "freiner de type de crime étranger à notre société".

Ils ont souligné l'importance de l'élaboration d'études sociales pour déterminer les causes de ces crimes d'enlèvement, à travers la mobilisation de psychologues, sociologues et différents intervenants, insistant sur l'impératif d'organiser des campagnes de sensibilisation avec la participation de la société civile.



"Il faut appliquer les peines maximales à l'encontre des auteurs d'enlèvement, y compris la peine capitale", a martelé le membre Abdekader Grinik (FLN) qui qualifie cela de "revendication populaire" à appliquer sur le terrain.

Dans son rapport préliminaire, la Commission des affaires juridiques, administratives

et des droits de l'homme a affirmé que le texte "intervient pour combler le vide juridique enregistré dans la législation nationale en matière des crimes d'enlèvement, notamment à la lumière de l'exacerbation de ce crime dans notre pays".

Elle a également salué la teneur de ce projet de loi, soulignant, à ce propos, la nécessité

de la stricte application de ses dispositions, afin de lutter contre ces crimes et de dissuader les criminels.

Dans la matinée, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati avait présenté le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement devant les membres du Conseil de la nation, et ce lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

M. Zeghmati a affirmé, dans ce cadre, que ce texte de loi vise à "adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes", soulignant que les crimes d'enlèvement, un phénomène "étranger à notre société et contraire à nos valeurs", figurent parmi "les crimes les plus dangereux auxquels fait face le monde aujourd'hui, notamment avec l'utilisation des technologies modernes".

Criminalisant toutes les formes d'enlèvement, le texte prévoit des peines sévères allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale selon la gravité du crime commis et ses répercussions, outre une amende allant jusqu'à deux (2) millions DA.

## Constantine

### PRÈS DE 100 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PRISES EN CHARGE PAR LA DASS EN 2020

Près de 100 femmes victimes de violence ont été prises en charge en 2020 dans la wilaya de Constantine par la cellule d'écoute de la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), a-t-on appris mercredi d'une responsable de ce secteur.

Ces femmes qui ont fait l'objet d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles, ont bénéficié d'une assistance prodiguée par des professionnels, à savoir des psychologues, des sociologues, des éducateurs spécialisés, des médecins et des juristes, a précisé la chef du service de la famille et de la cohésion sociale auprès de la DASS, Farida Abbas, en marge de la célébration de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre de chaque année).

Le nombre de femme violentées et agressées, dont la majorité mariées ou divor-



cées avec de nombreux enfants à charge subit les affres des difficultés sociales, a été enregistré depuis le début de l'année en cours, a indiqué la même responsable, qui a également fait part de l'assistance gratuite d'un avocat. La plupart des personnes qui exercent des violences contre les femmes sont des membres de leur

même famille, a-t-elle fait savoir. En matière de prise en charge des femmes violentées, l'ensemble des concernées a été pris en charge dans des structures sociales appropriées gérées par le secteur de la solidarité et de la famille, ou insérées dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi, pour les femmes en difficultés sociales, du moins pour les personnes possédant le niveau requis, a affirmé Farida Abbas.

La cellule d'écoute de la DASS a pour mission "d'orienter et d'accompagner psychologiquement et socialement des femmes abandonnées, les mères célibataires ou battues, violées et harcelées par leurs conjoints ou leur entourage", a-t-elle ajouté. La cellule d'écoute est venue en aide, depuis son installation fin 2012, à pas moins de 1019 femmes dont environ 100 personnes dénombrées durant l'année en cours, a-t-on signalé de même source.

### L'ALGÉRIE EST UN ÉTAT SOUVERAIN, RIEN DANS LE DROIT NATIONAL OU INTERNATIONAL N'EMPÊCHE L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT (ZEGHMATI)

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a réaffirmé mercredi que "l'Algérie jouit de la pleine souveraineté et rien dans le droit national ou international n'empêche l'application de la peine de mort contre les auteurs d'enlèvements".

"L'Algérie n'est signataire d'aucun accord ou traité international qui l'empêche d'appliquer la peine de mort", a précisé M. Zeghmati qui répondait aux membres du Conseil de la nation, lors d'une séance plénière, présidée par Salah Goudjil, président de l'institution parlementaire par intérim, et consacrée au débat du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement.

"Si les pouvoirs publics décident de réactiver l'application de la peine de mort, rien dans le droit national ou international n'empêche le maintien et l'application de

la peine de mort", a affirmé M. Zeghmati, ajoutant que "tout propos contraire est dénué de fondement".

"Ce qui est sûr, c'est que l'Algérie est un Etat qui jouit d'une souveraineté absolue en matière de législation et de mise en place de tout ce qui est à même de préserver l'ordre public, même s'il s'agit d'appliquer la peine capitale", a-t-il encore assuré.

Assurant de l'existence d'une "véritable volonté politique pour lutter contre le phénomène de l'enlèvement", le Garde des sceaux a rappelé que ce texte de loi intervenait "en application des instructions personnelles du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a insisté sur l'impérative mise en place d'une loi pour lutter contre ce phénomène, étranger à notre société".

Des membres du Conseil de la nation

avaient plaidé lors du débat du texte pour "l'application effective de la peine de mort à l'encontre des auteurs d'enlèvement", considérant que cela constitue "l'unique moyen pour dissuader ce type de criminalité dangereuse et étrangère aux valeurs de la société algérienne".

Par ailleurs, M. Zeghmati a fait savoir que le dossier des "voitures saisies après avoir été illégalement introduites sur le territoire national est actuellement pris en charge par le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et est sur le point d'être réglé définitivement".

"Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a donné des instructions au ministre de l'Intérieur pour une prise en charge sérieuse du dossier des véhicules saisis, en prenant en considération le possesseur de bonne foi de ces véhicules qui se comptent par centaines", a ajouté M. Zeghmati.

### L'UE dévoile de nouvelles règles sur le partage des données

L'UE a dévoilé hier de nouvelles règles sur le partage des données, dans l'espoir de faire de l'Europe un "centre d'innovation" au même titre que les Etats-Unis et la Chine, selon des sources européennes.

Des automobiles aux vaccins, l'accès aux données industrielles devient crucial dans l'économie mondiale et l'UE craint qu'un manque de confiance entre les Etats membres n'étouffe la croissance.

Bruxelles tient aussi à protéger les entreprises européennes face aux Etats-Unis et la Chine, perçus comme dominant l'économie numérique en Europe.

La protection des données personnelles est également une préoccupation majeure en Europe. La Commission européenne a fait une série de propositions visant à surmonter ces obstacles et à permettre la circulation transfrontalière des données, afin d'aider les entreprises à être plus compétitives.

"Pour que les données puissent circuler, nous devons disposer de règles, qui permettront d'instaurer la confiance", a déclaré Thierry Breton, commissaire européen au Marché intérieur.

Ces règles doivent permettre aux entreprises et aux chercheurs d'échanger plus facilement des données actuellement inutilisées pour des raisons de protection de la vie privée, de confidentialité ou de droits de propriété intellectuelle.

Elles ouvriront entre autres la voie à des services de partage de données fiables pour mettre en commun et organiser les données de manière neutre afin d'accroître la confiance et les échanges.

L'UE n'exigera pas des entreprises non européennes qu'elles conservent leurs données en Europe, mais exigera des garanties juridiques plus strictes pour les données sensibles et autorisera le cryptage.

"Vous n'êtes pas obligés de partager toutes les données. Mais si vous le faites et que les données sont sensibles, vous devriez pouvoir le faire de manière à ce que les données soient fiables et protégées", a déclaré Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission.

Les deux commissaires ont insisté sur le fait que les mesures n'étaient pas protectionnistes, ni destinées à pénaliser les Etats-Unis et la Chine, mais qu'elles ne faisaient que définir les conditions de traitement des données commerciales et de recherche en Europe.

## Attaque contre une station saoudienne

### L'Opep fermement attachée à la stabilité du marché pétrolier (Barkindo)

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est dite opposée à tout acte de sabotage et fermement attachée à la stabilité du marché, en réaction à une attaque contre une station de distribution de produits pétroliers saoudiens survenue mardi.

Dans une déclaration publiée sur son site officielle, l'Organisation affirme qu'elle "s'oppose à tout acte de terreur et de sabotage, et est fermement attachée à la stabilité du marché et reste une source d'approvisionnement fiable pour ses clients du monde entier".

L'attaque qui a provoqué un incendie dans un réservoir de carburant dans une station de distribution de produits pétroliers dans le nord de Djeddah, en Arabie saoudite, est un "acte lâche contre une installation clé qui aide à répartir les besoins énergétiques vitaux", ajoute la même source.

Cité dans le communiqué de l'Organisation, son Sg, Mohamed Barkindo, a déclaré que "de tels actes de sabotage sont préjudiciables à la sécurité de l'approvisionnement énergé-



tique pour les producteurs et les consommateurs et peuvent conduire à beaucoup d'in-

certitude et de volatilité".

Il a, dans ce cadre ajouté: "nous avons été

très heureux d'apprendre que les pompiers ont pu éteindre le feu rapidement et qu'aucun blessé ou blessée n'a été signalé.

La réponse rapide et le fait que l'approvisionnement en carburant de Saudi Aramco à ses clients n'a pas été affecté, signifiait qu'il n'avait aucun impact significatif sur le marché".

L'Organisation a également signalé que l'incident fait suite à l'incident récent près d'une plate-forme flottante pour une station de distribution de pétrole à Jizan et à l'attaque de septembre 2019 contre des installations pétrolières à Abqaiq et Khurais, qui "visaient à nouveau à couper l'approvisionnement en énergie et à créer une instabilité sur les marchés pétroliers".

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, avait réagi mardi à l'agression des installations pétrolières près de Djeddah, en condamnant toute attaque contre des installations pétrolières dans tout pays membre de l'OPEP.

## Mostaganem

### Plus de deux milliards DA pour le raccordement de la zone industrielle de Bordjia aux réseaux d'électricité et de gaz (Wilaya)

Une enveloppe financière de 2,3 milliards DA a été consacrée pour le raccordement de la zone industrielle de Bordjia (Mostaganem) aux réseaux de l'énergie électrique et de gaz naturel, dans le cadre du programme gouvernemental d'aménagement des nouvelles zones industrielles, a-t-on appris mercredi auprès des services de la wilaya. Les travaux portant sur l'amenée d'électricité de haute tension ont été confiés dernièrement à la Société algérienne de gestion du réseau de transport d'électricité (filiale du groupe Sonelgaz), qui devra raccorder la zone industrielle à Hassiane (sud de Mostaganem) à partir

du poste de transfert d'El Mactaa (commune de Fornaka) sur une distance de 23 kilomètres et du transformateur électrique de Sirat.

Le wali de Mostaganem, Aissa Boulahya a instruit l'entreprise de réalisation, lors d'une réunion consacrée mardi aux projets d'aménagement de la zone industrielle de Bordjia, de coordonner avec les responsables locaux mais aussi avec la Société de distribution de l'électricité et du gaz (Mostaganem) et les services de la Direction de l'énergie pour lancer les travaux de réalisation et de mise en place des chantiers et la livraison du projet avec ses deux lignes dans les plus brefs délais.

Les travaux d'aménagement de cette zone industrielle, portant notamment sur l'ouverture de pistes, le revêtement des chaussées, le raccordement à l'eau potable, l'extension des canalisations d'assainissement et la protection contre les inondations, ont atteint un taux d'avancement de 75 pour cent, a-t-on fait savoir. La superficie du parc industriel de Bordjia est de 670 hectares scindés en deux zones industrielles à savoir "Bordjia 1" (465 assiettes foncières) et "Bordjia 2" (427 autres) pour la création de 40.000 emplois à court et moyen termes, a-t-on souligné.

A.Z

### Objectif de 170 ha de terres irriguées au périmètre du barrage de Meghila Tissemsilt

Un objectif est tracé pour atteindre une surface de 170 hectares de terres agricoles irriguées au périmètre du barrage de Meghila dans la commune de Layoune (Tissemsilt) lors de l'actuelle saison agricole 2020-2021, a-t-on appris mercredi du wali.

Abbès Badaoui a souligné, lors d'une visite d'inspection à ce périmètre, que la direction des services agricoles (DSA) table sur un objectif de 170 ha de terres agricoles utilisant l'irrigation d'appoint dans ce périmètre s'étendant sur une superficie globale de 900 ha.

Le même responsable a incité les agriculteurs de la wilaya à adhérer à la démarche pour développer et augmenter la superficie des terres irriguées dans ce périmètre, qui "reste actuellement loin des aspirations".

Le wali a également exhorté les agricul-



teurs à s'organiser dans des corporations et des coopératives en vue de bénéficier des eaux du barrage de Meghila destiné principalement à l'irrigation agricole notamment d'appoint pour ceux qui désirent investir dans les grandes cultures ou diversifier le produit agricole dans la région. Il a insisté devant les responsables du sec-

teur agricole sur l'accompagnement des agriculteurs sur le terrain et à toutes les étapes, tout en exprimant son mécontentement quant à l'exploitation de 50 pour cent seulement du périmètre irrigué à partir du barrage de Meghila.

Par ailleurs, Abbès Badaoui a mis l'accent sur la nécessité d'assainir le foncier agricole surtout pour les exploitations agricoles qui n'utilisent pas les terres agricoles limitrophes aux ouvrages hydriques de la région.

Le wali a écouté, lors de cette visite, les préoccupations des agriculteurs activant au niveau du périmètre irrigué du barrage de Meghila, ayant trait notamment à l'éloignement de cette infrastructure hydrique de leurs terres, au volume d'eau insuffisant réservé à l'irrigation et s'est engagé de les résoudre dans les brefs délais.

A.Y

### Le blé en léger repli, mais toujours au-dessus des 210 euros

Les prix du blé étaient en très léger recul, hier à la mi-journée, mais demeuraient bien campés au-dessus du seuil des 210 euros, dans un marché toujours soutenu par une forte demande et des inquiétudes climatiques, principalement sur le continent américain.

"Le marché, malgré le fait que l'euro remonte (face au dollar), se tient bien, il y a une compétitivité (du blé français) toujours en place", a déclaré Gautier Le Molgat, analyste au cabinet Agritel, estimant que, "pour le moment, il n'y a pas de signal de dégonflement".

La demande est toujours présente, avec des affaires qui commencent à se conclure sur la récolte 2021, notamment sur les orges

avec la Chine.

Parallèlement, les craintes persistent sur le déficit hydrique des blés argentins et du sud des Etats-Unis, notamment au regard des dernières inspections américaines.

De quoi rassurer certains opérateurs, qui craignaient de voir les fonds d'investissements se désengager des matières premières, en raison de l'attrait grandissant des marchés actions.

"Ils ne partiront pas du jour au lendemain des matières premières, d'autant que le pétrole est toujours orienté à la hausse", a estimé M. Le Molgat.

"Qu'ils soient motivés pour faire des prises de profits de temps en temps, oui, mais ce n'est pas parce que vous faites une

prise de profits que vous partez du marché", a-t-il ajouté.

"Les échos qu'on a sur les chiffres des exportations sont très bons, l'état des cultures ne donne pas forcément de signaux pour lâcher prise", a conclu l'analyste.

Peu après 11H45 GMT sur Euronext, la tonne de blé tendre reculait d'un euro sur l'échéance de décembre à 211,75 euros, et de 75 centimes sur l'échéance de mars à 211 euros, pour environ 17.500 lots échangés.

Concernant la tonne de maïs, elle était à l'équilibre, reculant de 25 centimes sur l'échéance de janvier à 195,75 euros, et progressant à l'inverse de 25 centimes sur l'échéance de mars à 195,75 euros, pour environ 500 lots échangés.(A.P)

### Groupe GICA : 41.000 tonnes de clinker exportées vers la République Dominicaine et Haïti



Le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) a exporté une nouvelle cargaison de clinker, estimée à 41.000 tonnes, vers la République dominicaine et Haïti, a indiqué mercredi un communiqué du ministère de l'Industrie. Cette quantité de clinker a été exportée par la Cimenterie de Hadjar Soud (Skikda), filiale du Groupe GICA, depuis le port d'Annaba, a précisé le communiqué rendu public par le ministère sur sa page Facebook.

La même source a en outre indiqué que la Cimenterie de Hadjar Soud avait exporté en 2019 un total de 60.000 tonnes de clinker, composante essentielle dans l'industrie du ciment, vers la Côte d'Ivoire.

Cette usine, entrée en service en 1973, comprend deux lignes de production d'une capacité contractuelle totale de 900.000 tonnes de ciment, a ajouté la source.

La cimenterie dispose également de grands atouts l'habilitant à développer ses activités, dont, notamment, la disponibilité d'un stock minier significatif et de qualité, facilement exploitable, une excellente situation géographique et la conformité de ses produits aux normes internationales, en sus de sa proximité des ports de Skikda et d'Annaba.

En 2018, première année au cours de laquelle l'usine a lancé ses activités d'exportation, le volume de ses exportations vers les marchés étrangers a atteint 272.196 tonnes de ciment et de clinker, pour passer ensuite à 519.051 tonnes en 2019.

Au cours de ces deux années, le Groupe GICA a pu accéder à plusieurs marchés du continent africain. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal, le Cameroun, le Bénin et la Guinée.

Le Groupe compte 23 filiales spécialisées dans la production et la commercialisation des ciments, des granulats et du béton prêt à l'emploi, l'assistance technique, le montage et la maintenance industriels et la formation.

A.U

## M. Chitour plaide pour un "plan Marshall" pour le développement du secteur énergétique en Afrique



Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelable, Chems Eddine Chitour, a plaidé, lors du 2e Forum ministériel conjoint de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'Agence internationale de l'Energie (AIE), pour un "plan Marshall" au profit du secteur de l'Energie en Afrique, a indiqué mercredi le ministère dans un communiqué.

Organisé sous les auspices de la présidence sud-africaine de l'Union africaine, le 2e Forum ministériel conjoint de la CUA et l'AIE s'est tenu mardi par visioconférence sous le thème "Assurer l'avenir énergétique de l'Afrique au lendemain de la Covid-19 : favoriser une reprise plus rapide en renforçant l'investissement, l'innovation et les partenariats", selon le communiqué.

Lors de son intervention, M. Chitour a présenté la situation due à la pandémie tout en soulignant la nécessité de s'adapter à cette conjoncture.

"Nous allons désormais vivre avec le Covid-19", a-t-il dit, cité dans le communiqué.

Dans ce sens, le ministre a proposé "une nouvelle vision de l'énergie par la mise en place d'un plan Marshall pour l'Afrique".

Il a également proposé de mettre en place, par l'Afrique, d'une institution dédiée à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des énergies propres notamment l'hydrogène, selon la même source.

M. Chitour a présenté, par ailleurs, les efforts déployés par l'Algérie en créant le ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables dans l'objectif d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique "à travers une transition énergétique graduelle pour aller vers la voie d'un développement humain durable". Les échanges, lors de cette réunion virtuelle, ont permis de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer et développer la coopération régionale et internationale afin de mobiliser des financements pour l'Afrique à même de contribuer avec les efforts des différents pays dont l'Algérie, à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable économique et social de ce continent dotée de vastes ressources énergétiques, ajoute le communiqué.

M. Chitour a participé au Forum ministériel conjoint de la CUA et l'AIE en compagnie d'une délégation composée de représentants de son département ministériel et du ministère de l'Energie.

## Finance islamique : Action de communication

Le défenseur central de l'ES Sétif, Hocine Laribi, blessé aux adducteurs, a déclaré forfait pour le match en déplacement, samedi prochain face à l'USM Alger (16h00), dans le cadre de la 1re journée de la Ligue 1 algérienne de football, a annoncé le club sétifien.

L'ancien joueur du NA Hussein-Dey ne s'est pas entraîné mardi, et s'est contenté de se présenter à la séance en tenue de ville.

"Le joueur va passer une échographie pour connaître avec exactitude la nature de sa blessure. Sa participation samedi face à l'USMA est d'ores et déjà écartée", précise l'Entente dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. Ce forfait s'ajoute à l'incertitude autour de la participation du capitaine Akram Djahnit, soumis à un travail spécifique sous la houlette du préparateur physique. Sa participation au premier match de la saison sera tranchée vendredi. De son côté, le gardien de but Khairi Barki, arrivé du-

rant l'intersaison en provenance du CR Belouizdad, poursuit son travail en solo, après s'être rétabli d'une blessure au niveau de l'un des doigts de la main droite.

Par ailleurs, la commission d'audit des stades a effectué ce mercredi matin une visite d'inspection au niveau du stade du 8-mai 1945 pour une éventuelle levée des réserves et homologuer le stade pour abriter les matchs du championnat, sachant que les travaux se poursuivent au niveau des vestiaires N.5 et N.6, souligne l'ESS.

Exemptée du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération (CAF), au même titre que l'autre représentant algérien la JS Kabylie, l'ESS entamera la compétition au 1er tour contre le vainqueur de la double confrontation entre CI Kamsar (Guinée) et Renaissance FC (Tchad) (aller : 22-23 décembre, retour : 5-6 janvier 2021).

A.Z

## Filière lait : Des mesures pour surmonter les difficultés liées au stress hydrique et à la crise sanitaire (ministre)

Toutes les mesures nécessaires pour permettre à la filière lait de surmonter les difficultés auxquelles font face actuellement ses acteurs, notamment les éleveurs, en raison du stress hydrique et de la crise sanitaire, ont été prises, a assuré mercredi le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Abdelhamid Hemdani, cité par un communiqué du ministère.

Ces mesures ont fait l'objet d'une réunion de travail, présidée par le ministre et regroupant les cadres du secteur et les membres du Conseil National Interprofessionnel de la filière lait afin de débattre des problématiques et des dossiers qui concernent cette filière stratégique.

Parmi les mesures urgentes prises, M. Hamdani notamment a cité l'envoi d'une instruction ministérielle aux walis pour veiller au respect du dispositif d'approvisionnement des éleveurs en Son et Orge, qui font l'objet d'une spéculation notamment le Son en gros ayant atteint 3500 à 4000 DA/quintal, indique le communi-

qué.

En plus de cette instruction, des commissions de contrôle ont été diligentées pour effectuer des contrôles au niveau des wilayas où est observé ce phénomène qui hypothèque les efforts des éleveurs par l'augmentation des charges les rendant plus vulnérables.

A ce propos, le ministre a affirmé que "les autorités publiques vont sévir contre les spéculateurs".

Il a également donné des instructions pour la révision urgente du dispositif d'accompagnement de la filière lait en insistant sur l'impératif de faire participer tous les professionnels en vue d'adapter les dispositifs au contexte actuel et aux enjeux que porte cette filière au plan économique et social.

Il a aussi insisté sur l'importance de lever toutes ces contraintes afin de permettre à cette filière stratégique de contribuer effectivement au développement de la production nationale et à la réduction de la facture des importations.

H.L

## Agriculture

### La culture du Colza en Algérie "une filière prometteuse" (OAIC)

La culture du Colza "est une filière prometteuse", car elle réunit tous les facteurs de réussite en Algérie, a-t-on appris mercredi auprès d'un responsable à l'Office algérien interprofessionnel de céréales (OAIC), Mustapha El-Abbassi. Dans une déclaration à l'APS, M. El Abbassi, en marge du lancement des premiers essais pour la culture du Colza à Ain Bessam (Ouest de Bouira), le représentant de l'OAIC a estimé qu'il est "indispensable de développer cette culture, qui a fait ses preuves par le passé".

"Cette culture n'est pas nouvelle dans notre pays, elle a déjà fait ses preuves par le passé dans notre pays. Il est important et indispensable d'aller vers la promotion de cette culture à travers les différentes wilayas du pays notamment celles du Centre", a souligné M. El Abbassi.

A propos des essais effectués dans la matinée dans la ferme pilote Hicher d'Ain Bessam, en présence de la direction des services agricoles de la wilaya (DSA), le même responsable a expliqué qu'il s'agit d'une journée de sensibilisation au profit des agriculteurs de la région pour leur apprendre notamment "le réglage du semoir", qui est "un processus compliqué", a-t-il dit.

M. El Abbassi a fait remarquer, en outre, un fort engouement des agriculteurs, intéressés par le développement de cette culture à Bouira.

"Nous voulons que le Colza soit cultivé et développé dans les wilayas du Centre. A Bouira, nous visons à couvrir une superficie de 1.000 hectares pour le début", a-t-il encore expliqué.

En marge de cette opération, qui s'est déroulée aussi en présence des représentants de l'Institut technique régional des grandes cultures (ITGC) de Médéa, ainsi que des responsables locaux de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de Bouira, la chargée de la communication de la DSA, Salima Kerkoud, a souligné à l'APS que cette journée porte sur les premiers essais pour la culture du Colza à Bouira.

"Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts du Gouvernement et du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, visant à développer cette culture et à produire de l'huile de colza en Algérie pour réduire la facture des importations", a expliqué Mme Kerkoud.

Pour cette première expérience, les services agricoles de la wilaya de Bouira ont opté pour une superficie à emblaver de 40 hectares, dont 10 ha destinés à la consommation, alors que les 30 restants sont destinés à la production de semence de Colza. "Pour l'instant, nous avons recensé neuf agriculteurs pour la réalisation de cette opération pour sa première saison à Bouira", a indiqué Mme Kerkoud.

"Une importante superficie agricole de la ferme Boutcherraine à El Asnam sera également réservée pour cette culture", a-t-elle fait savoir.

La même responsable a saisi cette occasion pour réitérer la volonté et l'engagement de la DSA à accompagner les agriculteurs qui vont se lancer dans cette culture, jusqu'à la récolte afin de pouvoir les aider à réussir une bonne saison agricole.

## Lancement de l'opération d'insertion de 230 employés dans le secteur de l'éducation El Bayadh

L'opération d'insertion de 230 employés de l'éducation a été lancée mercredi dans la wilaya d'El Bayadh, a-t-on appris auprès de la Direction du secteur.

L'opération, qui se poursuit jusqu'à la semaine prochaine, concerne les employés ayant bénéficié des Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et d'insertion sociale (DAIS) qui travaillent dans le secteur et dont la durée de leur exercice effectif dépasse huit (8) ans sans interruption jusqu'au 31 octobre 2019, a indiqué la même source.

Il s'agit d'employés dans les différentes spécialités, à l'instar de conseillers d'orientation, de vulgarisation scolaire et professionnelle, d'intendants, de documentalistes, de conseillers d'éducation, d'agents administratifs, d'agents de conservation d'archives, d'agents professionnels et autres, a-t-on fait savoir.

L'opération se poursuit pour insérer les employés du secteur de l'éducation dont la durée de travail dépasse huit (8) ans, pour insérer un grand nombre de cette catégorie dont l'effectif dépasse 1.000 employés répartis sur les différents établissements éducatifs de la wilaya, en fonction des postes budgétaires disponibles.

Selon la même source, le secteur de l'éducation a connu, durant l'année 2019, l'insertion de plus de 40 travailleurs dans le secteur en matière de postes de travail et en fonction des postes budgétaires, a-t-on souligné.

De même qu'il est prévu, dans une prochaine étape, le lancement d'une opération d'insertion des employés du secteur de l'éducation ayant cumulé entre 3 et 8 ans d'exercice, laquelle sera suivie d'une autre étape d'insertion de gens de métiers professionnels de moins de trois (3) ans d'exercice.

A.T

## CONSTANTINE

## Près de 100 femmes victimes de violence prises en charge par la DASS en 2020

Près de 100 femmes victimes de violence ont été prises en charge en 2020 dans la wilaya de Constantine par la cellule d'écoute de la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), a-t-on appris mercredi d'une responsable de ce secteur.

Ces femmes qui ont fait l'objet d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles, ont bénéficié d'une assistance prodiguée par des professionnels, à savoir des psychologues, des sociologues, des éducateurs spécialisés, des médecins et des juristes, a précisé le chef du service de la famille et de la cohésion sociale auprès de la DASS, Farida Abbas, en marge de la célébration de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes (25

novembre de chaque année).

Le nombre de femme violentées et agressées, dont la majorité mariées ou divorcées avec de nombreux enfants à charge subit les affres des difficultés sociales, a été enregistré depuis le début de l'année en cours, a indiqué la même responsable, qui a également fait part de l'assistance gratuite d'un avocat.

La plupart des personnes qui exercent des violences contre les femmes sont des membres de leur même famille, a-t-elle fait savoir.

En matière de prise en charge des femmes violentées, l'ensemble des concernées a été pris en charge dans des structures sociales appropriées gérées par le secteur de la solidarité et de la famille, ou insérées dans le

cadre des dispositifs d'aide à l'emploi, pour les femmes en difficultés sociales, du moins pour les personnes possédant le niveau requis, a affirmé Farida Abbas. La cellule d'écoute de la DASS a pour mission "d'orienter et d'accompagner psychologiquement et socialement des femmes abandonnées, les mères célibataires ou battues, violées et harcelées par leurs conjoints ou leur entourage", a-t-elle ajouté.

La cellule d'écoute est venue en aide, depuis son installation fin 2012, à pas moins de 1019 femmes dont environ 100 personnes dénombrées durant l'année en cours, a-t-on signalé de même source.

A.1

## Reprise de la session de formation professionnelle 2019/2020: près de 10.000 stagiaires attendus à Djelfa

Au total, 9.962 stagiaires de la wilaya de Djelfa, reprendront le 15 décembre prochain la session de formation et d'enseignement professionnels 2019/2020 interrompue suite à la pandémie du nouveau coronavirus, dans un respect total des mesures préventives, a-t-on appris, mercredi, auprès des responsables du secteur. Selon le chef du service apprentissage, formation continue et partenariat à la direction de la formation et de l'enseignement professionnels, Mohamed Ali Fekroune, les "anciens stagiaires, au nombre de 9.962, sont appelés à reprendre leurs cours théoriques à partir du 15 décembre prochain, pour terminer leur cycle de formation par des examens prévus avant février 2021", a-t-il indiqué

à l'APS.

Ce même responsable a assuré que cette reprise se déroulera "dans le respect total des mesures préventives contre la Covid-19". Concernant la rentrée de février 2021, il a signalé l'affectation de 3.475 places pédagogiques dans différentes spécialités intégrées dans la nomenclature de formation de la wilaya.

Ces filières de formation à caractère prioritaire, intégrées dans la carte pédagogique adoptée par la commission de partenariat de la wilaya, ont trait à l'agriculture, le bâtiment, les travaux publics, l'environnement, le recyclage des déchets et le tourisme.

A cela s'ajoute d'autres spécialités demandées sur le marché de l'emploi dont

celle relative aux énergies renouvelables, "qui a été intégrée, depuis l'année dernière, dans la nomenclature de formation de la wilaya pour être au diapason des exigences du marché de l'emploi", a-t-on souligné. La prochaine rentrée professionnelle, sera marquée par la généralisation de la convention signée, en juin dernier, entre le ministère de la Formation et de l'enseignement professionnels et celui de la Pêche et des Productions halieutiques, à travers une première expérience de formation qualifiante et la présentation d'un programme spécial avec les agriculteurs pour démontrer l'efficacité de cette orientation, est-il indiqué de même source.

## Tissemsilt

## OBJECTIF DE 170 HA DE TERRES IRRIGUÉES AU PÉRIMÈTRE DU BARRAGE DE MEGHILA (RESPONSABLE)

Un objectif est tracé pour atteindre une surface de 170 hectares de terres agricoles irriguées au périmètre du barrage de Meghila dans la commune de Layoune (Tissemsilt) lors de l'actuelle saison agricole 2020-2021, a-t-on appris mercredi du wali.

Abbès Badaoui a souligné, lors d'une visite d'inspection à ce périmètre, que la direction des services agricoles (DSA) table sur un objectif de 170 ha de terres agricoles utilisant l'irrigation d'appoint dans ce périmètre s'étendant sur une superficie globale de 900 ha.

Le même responsable a incité les agriculteurs de la wilaya à adhérer à la démarche

pour développer et augmenter la superficie des terres irriguées dans ce périmètre, qui "reste actuellement loin des aspirations".

Le wali a également exhorté les agriculteurs à s'organiser dans des corporations et des coopératives en vue de bénéficier des eaux du barrage de Meghila destiné principalement à l'irrigation agricole notamment d'appoint pour ceux qui désirent investir dans les grandes cultures ou diversifier le produit agricole dans la région.

Il a insisté devant les responsables du secteur agricole sur l'accompagnement des agriculteurs sur le terrain et à toutes les étapes, tout en exprimant son mécontentement quant à l'exploitation de 50 pour cent

seulement du périmètre irrigué à partir du barrage de Meghila.

Par ailleurs, Abbes Badaoui a mis l'accent sur la nécessité d'assainir le foncier agricole surtout pour les exploitations agricoles qui n'utilisent pas les terres agricoles limitrophes aux ouvrages hydriques de la région.

Le wali a écouté, lors de cette visite, les préoccupations des agriculteurs activant au niveau du périmètre irrigué du barrage de Meghila, ayant trait notamment à l'éloignement de cette infrastructure hydrique de leurs terres, au volume d'eau insuffisant réservé à l'irrigation et s'est engagé de les résoudre dans les brefs délais.

## Tlemcen

## UN PROGRAMME POUR RENFORCER L'AEP AU PROFIT DE SIX COMMUNES

La Direction des ressources en eau de la wilaya de Tlemcen a entamé la concrétisation d'un programme urgent pour renforcer l'alimentation en eau potable au profit de six communes, au niveau du couloir ouest de la wilaya, a-t-on appris mercredi auprès de cette direction. Le programme prévoit un transfert quotidien de 20.000 mètres cubes d'eau de la station de dessalement d'eau de mer de la commune de Honaine vers les réservoirs principaux des villages de "Sidi Abderrahmane" dans la commune de Nedroma et de "El-Hashas" (commune d'Aïn Kebira), au profit des communes de Fillaoucen, Djebala, Tianent et Dar Yaghmoracen, qui

s'approvisionnaient à partir du barrage de Beni Bahdel et du bassin de Zouïa dans la commune de Beni Boussaïd, a indiqué, à l'APS, le directeur de wilaya des ressources en eau par intérim, Belaïd Rachid. La concrétisation de ce programme, doté d'une enveloppe budgétaire globale de 3,7 milliards DA, a été entamée dernièrement. Le programme porte essentiellement sur la réalisation d'un réseau de canalisations sur une longueur de 40 kilomètres, ainsi que sur la pose de plusieurs pompes.

Les quantités d'eau exploitées par les six (6) communes à partir du bassin de Zouïa et du barrage de Beni Bahdel, seront orientées vers les communes de Ghazaouet,

Souahlia, Souani, Bab El Assa, Souk Tlata, M'sirda Fouaga, Marsat Ben M'hidi et Beni Boussaïd, selon la même source.

M. Belaïd a, en outre, indiqué que ce programme couvrira les besoins des habitants des communes concernées, en attendant d'autres opérations devant être programmées à l'avenir pour en finir avec tous les points noirs et qui prévoient notamment la rénovation des canalisations anciennes et la réalisation d'autres nouvelles, à travers les communes qui connaissent un manque en AEP, en raison de l'arrêt de la station de dessalement de la commune de Souk Tlata suite à une panne et la baisse du niveau du barrage de Beni Bahdel de plus de 60%.

## Blida

## Près de 350 ha de couvert végétal ravagés par les feux durant l'été dernier

Près de 350 ha de couvert végétal ont été ravagés par les flammes, dans la wilaya de Blida durant l'été dernier, a indiqué, mercredi à l'APS, la conservatrice locale des forêts Dalila Benani.

Cette même responsable a observé que "la majeure partie de ces 350 ha de végétation détruite par les feux est représentée par des maquis", en relevant que ces pertes en "végétations sont quasiment les mêmes que celles enregistrées durant l'année dernière". Mme Benani a salué les "efforts consentis par les gardes forestiers et de la protection civile, et par les associations locales de chasse, pour l'extinction des feux et l'empêchement de leur propagation, ce qui a permis de limiter les pertes en matière de ressource forestière", a-t-elle souligné.

Sur un autre plan, elle a dévoilé la mise au point d'un plan pour la plantation de près de 504.000 plants d'arbres, dans le cadre de la grande campagne nationale de reboisement "Qu'il le plante", lancée le 21 novembre courant pour se poursuivre jusqu'au 31 mars prochain.

"Cette campagne, touchera la totalité des régions montagneuses de la wilaya, particulièrement celles touchées par les incendies". Elle porte sur la plantation de pins, caroubiers, eucalyptus, pistachiers et noisetiers, a ajouté Dalila Benani, qui a signalé que ce type d'essences forestières est de "nature à encourager les habitants des montagnes à y rester, tout en améliorant leurs revenus".

## Tizi-Ouzou

## Enregistrement de 96 cas de violence contre les femmes en dix mois (sûreté)

Quelque 96 affaires de violence contre les femmes ont été enregistrées à Tizi-Ouzou par les services de la sûreté de wilaya, entre janvier et octobre passés, a indiqué mercredi ce corps de sécurité. Selon un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, sur ces 96 affaires traitées par la brigade de protection des personnes vulnérables, 84 sont liées aux coups et blessures volontaires et 7 aux mauvais traitements et le reste ayant trait à d'autres formes de violence.

Douze individus présumés impliqués dans ces affaires, a été présenté au Parquet dont sept ont été mis en détention préventive, cinq placés sous contrôle judiciaire.

Durant l'année 2019, ladite brigade avait traité 125 affaires de violence contre les femmes, dont 96 affaires ayant trait aux coups et blessures volontaires, 20 aux mauvais traitements par les parents ou le reste des membres de la famille, a rappelé la sûreté de wilaya.

Au titre de ces 125 affaires enregistrées, neuf individus présumés impliqués dans ces formes de violence avaient été présentés aux instances judiciaires compétentes. Ces présentations s'étaient soldées par la mise en détention préventive de deux d'entre eux, la mise sous contrôle judiciaire de six autres, alors que le neuvième avait bénéficié de la liberté provisoire. En outre, 116 dossiers judiciaires avaient été transmis au parquet compétent, selon le même bilan.

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes, (25 novembre), la Sûreté de wilaya a rappelé qu'elle "veille à prévenir et à protéger les femmes contre toute forme de violence faite à leur égard, à travers la Brigade de protection des personnes vulnérables".

E.R

## EL TARF

Plus de quatre (04) quintaux de viandes blanches avariées et impropres à la consommation ont été saisis, à Dréan ( El Tarf), par les services de la sûreté de wilaya, a-t-on appris, lundi, auprès du chargé de la communication de ce corps de sécurité. Ces quantités de viandes avariées ont été saisies lors d'un point de contrôle inopiné dressé à l'entrée de la ville de Dréan, a ajouté le commissaire principal Mohamed Karim Labidi, relevant que la marchandise avariée était transportée dans un véhicule ne répondant pas aux critères d'hygiène en vigueur et était destinée à la commercialisation.

La saisie de cette quantité de viandes avariées, a été opérée en étroite collaboration avec les services locaux de commerce qui ont aussitôt procédé à la destruction de ces viandes impropres à la consommation.

Un procès-verbal de poursuites judiciaires a été par ailleurs élaboré à l'encontre du contrevenant, a-t-on noté.

## TIZI-OUZOU

Pas moins de 35.442 infractions aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation de la Covid-19 ont été enregistrées par les services de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, depuis le début de cette pandémie jusqu'au 18 novembre en cours, a indiqué lundi dans un communiqué, ce corps de sécurité.

Ces infractions ont été enregistrées au titre des opérations de contrôle menées par les services de la sûreté de wilaya, "dans le cadre de l'application des dispositions et mesures de prévention contre la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)", a-t-on souligné de même source.

Sur ces 35.442 infractions, 13.820 sont relatives au non-respect des horaires de confinement sanitaire, ayant entraîné la mise en fourrière de 584 véhicules et motocycles, 18.000 autres infractions sont liées au non-respect de l'obligation du port du masque de protection, 84 au non-respect du protocole sanitaire dans les transports publics et 3.538 infractions pour exercice d'activité commerciale sans respect des règles sanitaires, a-t-on précisé.

- Dans le cadre du contrôle des pratiques commerciales durant cette période de pandémie, les services de wilaya ont adressé le début de la pandémie jusqu'au 18 novembre en cours quelque 2.716 mises en demeure à des commerçants contrevenants et établi 235 propositions de fermetures administratives de commerces pour diverses infractions. A cela s'ajoute l'instruction de 270 dossiers judiciaires à l'encontre de commerçants contrevenants, a-t-on indiqué auprès de la sûreté de wilaya. Les mêmes services ont fait état de 33 infractions enregistrées, liées au monopole et surenchère sur les prix, alors que les brigades mixtes de contrôle de l'activité commerciale ont saisi 10.691 Kg de viandes blanches avariées. En outre, 29.641 unités de produits alimentaires, 3.800 unités de détergents, et 2.373 unités de produits parapharmaceutiques, périmés ont été également saisis.

La sûreté de wilaya rassure que ses services "œuvrent sans relâche, depuis l'apparition de ce virus, à la sensibilisation et l'accompagnement des citoyens en les exhortant au respect des mesures sanitaires édictées par les pouvoirs publics".

(A.P)

## ILLIZI

Une quantité de 107 kilogrammes de viandes blanches (poulet) impropres à la consommation, pour expiration de la date de péremption, a été saisi dans la commune de Bordj Omar Idriss, a-t-on appris lundi de la direction du commerce de la wilaya d'Illizi. La saisie a été opérée par une brigade répression des fraudes, en coordination avec le bureau de protection de la santé publique de la commune de Bordj Omar Idriss, au niveau de deux restaurants locaux et deux locaux d'alimentation générale, dans la localité de TFT, sur l'axe de la RN-3, a précisé le directeur du Commerce, Rachid Hamadi. La marchandise saisie a été détruite par les mêmes services qui ont transmis les dossiers des contrevenants aux instances judiciaires, a conclu la même source.

## Tissemsilt

### Découverte de deux gazelles rares

Deux gazelles de l'espèce rare "gazelle atlantique", ont été découvertes dans la commune de Ammari (wilaya de Tissemsilt), a-t-on appris mercredi auprès de la conservation des forêts Le chef de service protection de la faune et de la flore, Amar Ould Amara, a indiqué, à l'APS, qu'une gazelle atlantique

femelle a été découverte morte mardi soir et une autre mâle coincée dans une clôture au niveau d'une zone reculée dans la commune d'Ammari, ajoutant que les éléments de la conservation des forêts, en compagnie d'agents de la protection civile, ont intervenu pour délivrer l'animal.

La même source a fait savoir que les deux gazelles ont été transportées à la maison du parc national de cèdre de la commune de Theniet El-Had pour prodiguer les soins nécessaires et momifier l'autre pour les besoins de la recherche au sein de cette structure.

M.L

## Souk Ahras

### Plus de 8.000 quintaux de romarin récoltés

La conservation des forêts de la wilaya de Souk Ahras a obtenu, au titre de l'opération de récolte du romarin, entamée en juillet passé et se poursuivant jusqu'à juin 2021, une production "considérable" estimée à 8.075 quintaux de cette plante aromatique, a indiqué lundi, le chef du service des ressources de la conservation, Mohamed Zine.

La vente de cette récolte a débuté au profit de deux opérateurs activant à Annaba et Souk Ahras dans le domaine de l'extraction des huiles essentielles

exportées essentiellement vers des pays européens, selon la même source qui a souligné que la récolte de cette plante se déroule dans les forêts de Lehmana (commune de Sidi Fredj) et Boussessou (entre Taoura et M'daourouch).

Selon le même cadre, la wilaya de Souk Ahras renferme "d'importantes" ressources florales dont le romarin, le basilic, le pistachier lentisque et l'arbusier dont l'exploitation par des investisseurs et associations de femmes rurales pourrait être génératrice de

richesses et emplois.

En cas de conditions climatiques favorables, la production de romarin de la wilaya peut atteindre annuellement 14.000 qx, a ajouté le même cadre forestier qui a assuré que la récolte de cette plante en a favorisé une meilleure régénération et croissance.

Antioxydant et anti-inflammatoire, le romarin améliore la circulation sanguine, renforce l'immunité du corps humain, calme les arthroses et réduit les problèmes d'indigestion, selon des études scientifiques.(A.P)

## Tissemsilt

### Transfert du quota de 628 logements publics locatifs à la commune de Khemisti

La wilaya de Tissemsilt a décidé le transfert d'un quota de 628 logements publics locatifs (LPL) à la commune de Khemisti qui dispose d'assiettes foncières, a-t-on appris auprès de la wilaya.

La décision de transfert a été prise lundi lors d'une réunion présidée par le wali, Abbas Badaoui, consacrée à l'examen de la situation de plusieurs quotas de logements de type public locatif dont la construction n'a pas encore été entamée, a indiqué la même source à l'APS.

L'affectation du programme des 628

LPL, répartis à travers plusieurs communes de la wilaya qui souffrent d'un déficit énorme d'assiettes foncières, a été décidée pour les réaliser sur le territoire de la commune de Khemisti, au regard de la disponibilité d'assiettes foncières pour sa réalisation, a-t-on fait savoir.

Le démarrage effectif des travaux de construction de ce quota de logements est prévu "très prochainement", après l'achèvement de l'ensemble des mesures administratives, a-t-on annoncé. Il a été décidé, également, lors de cette rencontre, l'achèvement de

l'ensemble des procédures administratives qui restaient du quota de 500 logements publics locatifs au niveau des communes de Theniet El Had et de Tissemsilt ayant connu, récemment, un retard dans la réalisation, selon la même source, qui a ajouté qu'il sera procédé au lancement des travaux de ce quota de logements avant la fin du mois de décembre prochain au plus tard.

La rencontre a vu la participation des directeurs du logement par intérim, de l'urbanisme et de construction ainsi que de l'Office de promotion et de gestion immobilière(OPGI).

## Le CHU d'Oran

### Trois services pour la prise en charge des cas covid-19

La direction du centre hospitalier universitaire (CHU) d'Oran vient de mobiliser trois services avec une capacité de 200 lits pour la prise en charge du flux des malades covid-19 suite à la récente recrudescence de la pandémie, a-t-on appris mercredi auprès de la cellule de communication de cet établissement de santé publique.

Selon le chargé de communication du CHU d'Oran, Kamel Babou, il s'agit du service pneumologie A avec 50 lits, pneumologie B avec 56 lits, oncologie avec 70 lits, en plus de 15 au niveau de la consultation covid-19 (au service d'oncologie) et neuf lits de réanimation au niveau de la réa-covid, aménagée au

service des urgences, a indiqué à l'APS M. Babou. Le service de chirurgie général, mobilisé le 12 novembre pour la prise en charge des cas covid, a été désinfecté et remis à son activité initiale, a-t-on précisé de même source, ajoutant que les patients du service d'oncologie ont été transférés, quand à eux, à d'autres services, comme le service de médecine interne. Ces 200 lits sont branchés à des points d'oxygène, ce qui signifie la possibilité de prendre en charge les détresses respiratoires, alors que les neuf lits de réanimation seront réservés aux cas les plus graves, les intubés en l'occurrence, a-t-il expliqué. Le taux d'occupation des lits au niveau

de l'unité covid au CHU d'Oran ne dépasse pas les 40% et tout le personnel médical de l'établissement a été impliqué dans le programme des gardes, a souligné M. Babou, affirmant que la prise en charge se passe dans de bonnes conditions.

Cette nouvelle programmation du travail, permet de soulager l'équipe médicale du service des maladies infectieuses qui a endossé la tâche de la prise en charge de la Covid-19 depuis le début de la pandémie d'une part, et de former les autres équipes médicales sur la prise en charge de la pathologie, d'une autre part.

K.J

## Covid-19/Tizi-Ouzou

### Plus de 35 400 infractions aux mesures de prévention, depuis le début de la pandémie (sûreté)

Un total de 35.442 infractions aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation de la Covid-19, ont été enregistrées par les services de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, depuis le début de cette pandémie en mars dernier jusqu'au 18 novembre, a indiqué, lundi, dans un bilan, ce corps de sécurité. Sur ces 35 442 infractions, 13.820

infractions sont relatives au non-respect des horaires de confinement sanitaire partiel. Il a été, également, enregistré la mise en fourrière de 584 véhicules et motocycles pour le même motif de non application de la mesure de confinement sanitaire partiel, est-il ajouté.

S'agissant des infractions liées au non-respect des mesures sanitaires préventives, les mêmes services ont

enregistré 18.000 infractions pour non-respect de l'obligation du port du masque de protection (Bavette), 84 infractions pour non-respect du protocole sanitaire dans les transports publics et 3.538 infractions pour exercice d'activité commerciale de vente sans respect des règles sanitaires, est-il ajouté.

A.R

## Mascara

### Prise en charge gratuite des insuffisants rénaux au niveau de 20 cliniques et laboratoires d'analyses



Une délégation de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux de la wilaya de Mascara a signé dernièrement des conventions avec 20 cliniques et laboratoires médicaux spécialisés du secteur privé pour une prise en charge gratuite des personnes atteintes de la maladie, a-t-on appris lundi de sa représentante locale, Dr Amina Bahloul. La délégation de wilaya de la Fédération nationale des insuffisants rénaux a récemment conclu des accords avec des cliniques médicales privées pour prendre en charge gratuitement cette frange de patients adhérents à la fédération dans les domaines de la cardio-

logie, de la gastro-entérologie, de la médecine interne, de la gynécologie et de l'obstétrique. Un nombre de laboratoires d'analyses s'est engagé d'entreprendre gratuitement tous les types de tests médicaux des insuffisants rénaux, a assuré Dr Bahloul.

"Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une initiative de solidarité avec ces patients, dont certains sont démunis et d'autres sont incapables de travailler", a-t-elle expliqué.

Il est prévu d'élargir l'opération pour inclure d'autres cliniques médicales dans d'autres spécialités ce qui épargnera aux insuffisants rénaux les déplacements pour examens et analyses

médicaux en dehors de la wilaya, a-t-elle fait savoir.

La Fédération compte, d'autre part, signer une convention avec l'entreprise de transport urbain et suburbain de la wilaya de Mascara au profit des insuffisants rénaux pour leur permettre de se déplacer gratuitement comme c'est le cas dans d'autres wilayas, à l'instar d'Alger, a-t-elle indiqué.

Selon Dr Amina Bahloul, le nombre de patients atteints d'insuffisance rénale dans la wilaya de Mascara est de 530 qui suivent des séances d'hémodialyse dans cinq centres publics et deux autres privés.

YACIN.O

### Logements sociaux : Distribution prochaine de 3.300 unités à Bouira

Plus de 3.300 logements sociaux seront distribués prochainement à travers plusieurs communes de la wilaya de Bouira, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya.

Selon un communiqué du cabinet du wali Lekhal Ayat Abdeslam, dont l'APS détient une copie, 3.382 logements sociaux et de résorption de l'habitat précaire (RHP) sont achevés et en attente de distribution.

"Ces logements sont achevés, et les commissions de Daïra chargées de les distribuer sont en train de mener leurs enquêtes sur les postulants, avant

qu'elles ne passent prochainement à la distribution", a souligné le wali dans son communiqué.

Le même responsable a expliqué, entre autres, qu'il reste quelques dernières retouches à effectuer sur un nombre de logements notamment à Bir Ghaloul (Ouest de Bouira).

Sur ces logements sociaux qui seront distribués prochainement, 326 unités sont implantées dans la commune de Kadiria (Ouest) et 300 autres à Sour El Ghoulane (Sud), selon les détails contenus dans les communiqués de la wilaya. "Les commissions de Daïra sont en train

d'examiner tous les dossiers reçus pour assainir les listes des bénéficiaires", a encore précisé le premier responsable de la wilaya.

Le nombre de demandes de logements sociaux à Bouira a atteint les 13.801, dont plus de 2.100 dossiers ont déjà été examinés par les commissions, est-il précisé dans le même communiqué de la wilaya.

"Le travail d'enquête se fait sur le terrain par six brigades pour pouvoir établir les listes finales des bénéficiaires", a conclu le chef de l'exécutif local.

P.M

### Oum El Bouaghi

#### Récupération de 100 pièces archéologiques (sûreté de wilaya)

Les services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oum El Bouaghi ont récupéré 100 pièces archéologiques, a-t-on appris lundi de la cellule de communication et des relations générales auprès de ce corps de sécurité.

Agissant sur la base de renseignements, dénonçant une opération de vente de pièces archéologiques rares (23 pièces fossiles et 77 pièces de monnaie), les éléments de sécurité ont ouvert une enquête et les investigations ont permis d'identifier des individus, impliqués dans cette affaire,

selon la même source.

Dans un premier temps, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation d'un individu à la ville d'Oum El Bouaghi en possession de 10 pièces archéologiques, puis et après l'approfondissement de l'enquête et l'élargissement des compétences vers la wilaya de Khenchela, il a été procédé à l'arrestation du complice du premier individu appréhendé.

La perquisition de son domicile a permis la découverte et la saisie de 23 pièces fossiles et 67 pièces de monnaies archéologiques, a-t-on encore

détaillé. Après confirmation de la valeur artistique et historique des pièces saisies et ce de concert avec les services spécialisés, un dossier pénal a été élaboré à l'encontre des suspects pour une affaire de "vente et dissimulation de biens culturels classés, dissimulation de pièces provenant des fouilles sans autorisation des autorités compétentes", a-t-on .

Les présumés coupables ont été présentés devant les instances judiciaires concernées.

Y.O

### Accidents de la circulation

#### 4 morts et 10 blessés en 24 heures (Gendarmerie nationale)

Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et 10 autres ont été blessées dans 9 accidents de la circulation enregistrés ces dernières 24 heures dans différentes régions du pays, a indiqué mercredi un communiqué du Commandement de la Gendar-

merie nationale (GN). Par ailleurs et en matière de lutte contre la fraude et la contrebande, les unités de la GN ont procédé, du 23 au 24 novembre courant, à l'arrestation de 5 individus dans les wilayas de Sidi Belabbès, Annaba, El Tarf et Skikda, a ajouté la même

source. Les unités de la GN ont saisi, dans ce cadre, 20 quintaux de maïs, 720 kg de viande de volaille, 3.000 masques médicaux, un quota d'habits, des produits cosmétiques, des produits alimentaires et un moyen de transport, lit-on dans le communiqué.

### Tébessa : Arrestation de trois employés de la commune de Bir El-Ater pour "détournement de fonds publics" (Sûreté de wilaya)

Trois (3) employés de la commune de Bir El-Ater (Sud de Tébéssa) ont été arrêtés pour "détournement de fonds et abus de fonction", a indiqué lundi un communiqué de la cellule de communication et relations publiques de la sûreté de wilaya.

La même source a précisé que la brigade économique et financière de la police judiciaire, en coordination avec le tribunal de Bir El-Ater, a traité une affaire de "détournement de fonds publics, abus de fonction et dilapidation de deniers publics", impliquant trois employés de la commune de Bir El Ater. Une enquête approfondie a été ouverte par les services sécuritaires et judiciaires, a fait savoir la même source, soulignant que onze (11) employés ont été entendus dans cette affaire de détournement de 108.000 DA.

Un dossier pénal a été établi et les trois présumés coupables, présentés devant le procureur près le tribunal de Bir El-Ater, ont été placés sous contrôle judiciaire, a-t-on conclu.

F.Y

### Tlemcen : Saisie de plus de 58 kg de kif traité (Douanes)

Les douaniers ont saisi dernièrement 58,8 kg de kif traité au niveau d'un tronçon de l'autoroute Est-ouest reliant la wilaya de Tlemcen, a-t-on appris lundi dans un communiqué émanant de la cellule de communication de la direction régionale des Douanes de Tlemcen.

L'opération a été effectuée par des éléments de la brigade régionale de lutte contre la drogue et des équipes mobiles de Tlemcen et de Maghnia en collaboration avec un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), lors d'un barrage dressé au niveau de l'autoroute Est-ouest, à proximité du village de Sidi Senoussi, dans la commune de Oued Lakhdar (Tlemcen). Un véhicule a été intercepté et sa fouille a permis de découvrir la quantité de drogue saisie, soigneusement dissimulée dans un pneu à l'intérieur de la voiture, a-t-on indiqué. Lors de cette opération, trois individus ont été arrêtés et déferés devant la justice territorialement compétente, a-t-on fait savoir.

### Tiaret : Décès de 5 personnes suite à une intoxication (source médicale)

Cinq personnes sont mortes et cinq autres sont dans un état critique au niveau de l'hôpital Youcef Damerdji de Tiaret après apparition de symptômes d'intoxication, a-t-on appris du directeur de cet établissement de santé publique, Sofiane Kaï.

Le directeur de l'hôpital a indiqué que son établissement a accueilli dimanche à partir de 11 heures du matin neuf (9) malades avec des signes d'intoxication apparents qui ont été admis au service des urgences, soulignant que le corps d'une personne ayant rendu l'âme présentait les mêmes symptômes.

Le même responsable a fait savoir que sitôt l'accueil de ces malades par le service des urgences et leur transfert au service de réanimation, quatre dont l'état de santé était critique sont décédées et les cinq autres cas se trouvent en réanimation après avoir subi une opération de lavage d'estomac. Sur la base d'un questionnaire médical, les cas suscités sont venus de différents quartiers de la ville de Tiaret et à travers les déclarations de leurs proches aux médecins, il s'est avéré qu'ils ont consommé des boissons alcoolisées de même origine, a ajouté Sofiane Kaï.

Les cas atteints sont sous contrôle médical et suivis par le directeur de wilaya de la santé, Mokhtar Mokrane qui a envoyé des échantillons de sang des malades intoxiqués au Centre national de toxicologie de Dely Brahim (Alger) pour déterminer l'origine de cette intoxication, de même qu'il est attendu l'élaboration d'un rapport médical pour connaître les causes des décès, a précisé le directeur de l'hôpital Youcef Damerdji.

Les services de la sûreté de wilaya de Tiaret ont ouvert une enquête pour faire toute la lumière sur cette affaire, a-t-on indiqué de même source.

M.L

## Comment les grandes épidémies du 20e et 21e siècle se sont terminées ?



**L**es grandes épidémies ont entraîné nombres de restrictions et causé des millions de morts. Elles ont se fini par s'éteindre. Mais comment ?

### 21e siècle : SRAS, H1N1 et Ebola

Selon l'OMS, le SRAS (ou syndrome respiratoire aigu sévère) a touché plus de 8 000 personnes au début des années 2000 et a fait 774 morts à travers le monde. La fermeture des marchés, le confinement et la fin de l'hiver ont permis de ralentir l'épidémie. Ensuite, le virus H1N1, connu aussi sous le nom de grippe porcine, a été transmis à l'Homme en 2009. Comme il se transmet par voie aérienne, ce virus a déclenché une pandémie et a circulé de manière très rapide, causant 18 156 morts dans 213 pays selon l'OMS. Plusieurs facteurs ont permis l'extinction de cette épidémie : l'arrivée du printemps, l'immunité collective ainsi que le vaccin contre le H1N1.

Enfin, Ebola, connu comme « la plus grande épidémie connue jusqu'à présent » selon l'Institut Pasteur (avant celle de Covid-19) provoque de fortes fièvres et des hémorragies souvent mortelles. Ce virus a un taux de létalité entre 30 à 90%. Découvert en 1976, Ebola a connu plusieurs flambées épidémiques [qui] sont apparues en Afrique Centrale » selon l'Institut Pasteur. Les différentes vagues ont été endiguées grâce à la distanciation sociale. Quand l'OMS a annoncé la fin de l'épidémie en juin 2016, le virus avait entraîné 28.000 contaminations, dont plus de 11.000 décès. Le lendemain, un nouveau cas a été détecté en République démocratique du Congo, relançant l'épidémie car le virus, qui ne se transmet pas par l'air, peut persister dans certaines parties de l'organisme comme l'œil ou les testicules. C'est finalement en août 2018 qu'un vaccin, appelé ERVEBO, permis d'enrayer la propagation du virus Ebola.

### 20e siècle : grippe espagnole et typhus

Entre 1918 et 1920, la grippe espagnole a causé 50 millions de morts. Aux États-Unis, là où elle a le plus sévi, des mesures restrictives ont été mises en place comme le lavage des mains, l'interdiction de cracher dans la rue, le port du masque, la fermeture des écoles et des services religieux. C'est finalement l'immunité collective qui a permis d'enrayer cette épidémie : « L'immunité collective s'est faite au prix de la vie de certaines personnes. C'est malheureusement cette sélection naturelle qui a permis au virus de devenir moins virulent » a déclaré la journaliste Laura Spinney, auteure de *La Grande Tueuse*, comment la grippe espagnole a changé le monde.

Le typhus, lui, s'est transformé en épidémie dans les ghettos juifs à Varsovie durant la Seconde Guerre mondiale. Transmise par les poux, tiques et puces, elle pouvait entraîner une forte fièvre, voire devenir mortelle. En Russie, 30 et 40 millions de personnes ont été contaminées, causant entre 3 et 5 millions de morts. La maladie a été endiguée grâce à « des mises en quarantaine lorsque cela semblait nécessaire, l'isolement, une bonne hygiène personnelle et une réorganisation des soupes communautaires » explique le Dr. Lewi Stone, professeur de biomathématiques à l'Université de Tel Aviv (Israël), mais également grâce aux lectures publiques et l'entraînement d'étudiants de médecine dans une université clandestine, évitant une transmission à plus de 100.000 résidents du ghetto et sauvant des milliers de personnes.

## Étude randomisée

**U**ne étude ou essai randomisé contrôlé est un protocole expérimental ayant pour but d'évaluer l'efficacité d'une thérapie, d'une action de prévention ou d'un médicament. Elle compare un groupe expérimental dit groupe d'intervention à qui l'on administre le traitement et un groupe dit groupe de contrôle ou groupe témoin suivant un traitement standard ou prenant un placebo. Un critère de jugement est fixé en amont ; il peut être objectif (taux de cholestérol, régression des symptômes...) ou subjectif (mesure de l'anxiété, de la douleur, qualité de vie ressentie...).

### Critères de qualité d'une étude randomisée

Deux critères essentiels doivent être respectés pour prétendre à un niveau de preuve :

1-L'attribution dans un groupe se fait de façon aléatoire par tirage au sort (randomisation)

2-La répartition des groupes se fait à l'insu des participants (étude en aveugle) et éventuellement des cliniciens (double aveugle)

Une étude randomisée permet ainsi d'établir formellement un lien de causalité, sous réserve qu'aucune source de biais secondaire ne soit été introduite en cours d'essai (comme par exemple des procédures de suivi différentes dans les deux groupes). Sans groupe témoin, l'effet du traitement se composera de l'effet intrinsèque du médica-

ment additionné de l'effet placebo.

### Étude randomisée dans les essais cliniques

L'étude randomisée correspond à la phase 3 des essais cliniques nécessaires à la mise sur le marché d'un nouveau médicament. La phase 1 teste la tolérance chez le sujet sain, la phase 2 évalue l'efficacité sur des sujets malades. L'essai randomisé dit de phase 3 permet d'amener la preuve de l'intérêt ou de la supériorité du nouveau traitement par rapport à un équivalent ou un placebo. La phase 4 est destinée à la pharmacovigilance et à la détection d'éventuels effets secondaires.

### Étude randomisée versus étude observationnelle

L'étude randomisée n'est pas toujours possible lorsque la pathologie étudiée est rare ou pour des raisons éthiques. Il n'est pas envisageable par exemple d'exposer délibérément des groupes de personnes à l'amiante pour juger de ses effets sur la santé. Les études randomisées sont surtout très coûteuses et difficiles à conduire à grande échelle ; c'est pourquoi elles restent assez rares dans la littérature scientifique médicale. La plupart sont des études observationnelles (qui ne modifient pas la pratique courante de participants), dont les liens de causalité peuvent souffrir de biais statistiques, comme les modes de vie des sujets, les maladies concomitantes ou la subjectivité des individus.

**B.MERIEM**

## Tout savoir sur le pacte d'associés



Le pacte d'associés ou pactes d'actionnaires permet aux associés fondateurs de définir leurs droits et d'anticiper les difficultés. La vie de n'entreprise est loin d'être un fleuve tranquille et prévoir les situations de conflits est une preuve de sagesse mais aussi de compétences managériales.

Le pacte d'associés sert à définir les relations entre les parties prenantes. Ce document juridique et technique se rédige en plus des statuts et organise les interactions des associés en plus de leur garantir des droits. Souvent négligé par les entrepreneurs, il peut se révéler très utile en cas de pépin. A quoi sert-il et comment le constituer ?

### Le pacte d'associés, qu'est-ce que c'est ?

Lors de la création d'une entreprise, le choix du statut juridique de l'entreprise fait partie des premiers. Si les SA, SAS ou SARL, séduisent une majorité de créateurs d'entreprise, l'étape suivante consiste alors à déterminer qui fait partie de l'aventure, comment le capital de la société se constitue, sa répartition ou encore le nombre d'associés et leurs parts dans la société. C'est alors qu'intervient le pacte d'associés ou pacte d'actionnaires, si vous avez opté pour la SA ou la SAS. Ce document juridique complète la définition impliquée par les statuts en détaillant les relations entre ces parties prenantes. Il indique également les procédures à suivre en cas de conflit d'intérêts. Le pacte d'associés se présente

sous la forme d'une liste de clauses insistant notamment sur les points suivants : la rupture du contrat, les règles en cas de cession de parts, la propriété intellectuelle, la durée ou encore la signature d'un droit à la priorité en cas de vente de parts de l'un des membres.

### Pourquoi rédiger ce document ?

Le pacte d'associés permet de gérer certaines situations de crise en précisant les procédures à suivre en cas de litige. Il protège également les intérêts communs. La confidentialité représente l'autre avantage célèbre de ce document. Le contenu du pacte d'associés n'est connu que de ses signataires. Les statuts d'une entreprise demeurent publics et faciles à trouver en ligne, alors que les clauses du pacte d'associés restent secrètes. Certaines règles de fonctionnement entre les acteurs d'une entreprise ne peuvent être révélées, dans l'intérêt de la société ou des personnes concernées. Il suffit alors de les inscrire dans ce document pour que seules ces dernières soient informées. Ce texte n'en demeure pas moins un contrat : en cas de non-respect, un tribunal pourra ordonner des dommages et intérêts. Le pacte d'associés s'avère, du reste, facilement modifiable. Une telle opération peut se faire à travers un simple avenant mais nécessite la présence de l'ensemble des signataires.

### Les clauses concernant la durée et les priorités du pacte d'associés

Afin de gérer les crises, ce docu-

ment doit parer à toute éventualité. Pour ce faire, quelques clauses demeurent indispensables lors de sa rédaction. En premier lieu, le pacte doit indiquer une durée de validité. Celle-ci peut être indéterminée, chaque engagement évoqué peut aussi présenter des échéances différentes mais il demeure important de préciser ces points. Pour que le pacte reste effectif, il s'avère également possible de prévoir une reconduction tacite. Dans le cas contraire, pensez aussi à rédiger des conditions de rupture du contrat.

Vous disposez d'une grande liberté dans la rédaction des clauses elles-mêmes. Vous pouvez décider des degrés de priorité des unes par rapport aux autres, par exemple. Le niveau d'implication des associés peut aussi être précisé, une clause de loyauté garantit souvent d'ailleurs que ceux-ci n'iront pas prendre parti dans une entreprise concurrente.

### Les précisions sur la gestion de

### L'entreprise par les différents acteurs

Les associés s'engagent donc pour une durée déterminée avec des responsabilités définies. Le pacte les unissant sert également à organiser leurs relations. Les indications relatives au droit de vote, difficiles à définir dans les statuts, se révèlent alors faciles à établir. Les signataires peuvent, par exemple, octroyer un droit de veto à une personne en particulier. D'autres peuvent temporairement, ou sous certaines conditions, renoncer à leur droit de vote. Il s'avère également possible de désigner certains associés comme « référents » en matière de prise de décision. Il s'agit du droit de consultation, cette clause indique que la personne choisie doit être informée avant toute prise de décision. Le pacte d'associés reste également connu pour la possibilité qu'il offre de gérer les conflits entre associés. Pour ce faire, pas de secret, il vous suffit d'expliquer une méthode à

appliquer dans ce cas de figure. Il peut s'agir d'une procédure d'arbitrage ou bien d'un règlement à l'amiable entre les différents acteurs. Les clauses concernant les litiges doivent détailler les instructions à suivre pour rétablir au plus vite une situation stable devant n'importe quelle difficulté.

### Les clauses relatives à l'actionnariat

Une société s'organise aussi à travers ses actionnaires ! Les porteurs définissent leurs priorités et leurs interactions dans le pacte d'associés mais ce document permet aussi de gérer l'actionnariat d'une entreprise. Trois clauses demeurent célèbres : la clause de préemption, celle d'agrément et celle d'inaliénabilité. La première implique que lorsqu'un signataire souhaite rendre ses actions, il doit les céder en priorité à l'une des autres personnes ayant connaissance du pacte. La clause d'agrément veille à ce que toutes les personnes impliquées par le document aient validé la cession des titres de l'un des membres. La clause d'inaliénabilité, quant à elle, consiste à déterminer une durée pendant laquelle les signataires ne peuvent céder leurs actions. D'autres clauses, comme celle d'anti-dilution, permettent d'empêcher les actionnaires de tomber en dessous d'un certain niveau d'investissement. La clause de limitation des participations sert, de son côté, à limiter l'investissement des membres à un certain montant afin de maintenir une certaine égalité entre tous.

## L'UNIVERSITÉ RUSSE DES RELATIONS INTERNATIONALES ORGANISE UNE CONFÉRENCE SUR LA LUTTE DU PEUPLE SAHRAOUI

Le représentant du Front Polisario en Russie, Ali Salem Mohammed Fadel, a abordé, lors d'une conférence, à l'Université des relations internationales affiliée au ministère russe des Affaires étrangères, "la lutte quotidienne" du peuple sahraoui et son ralliement autour de son unique et légitime représentant, le Front Polisario, contre l'occupation marocaine. M. Ali Salem Mohammed Fadel a axé son allocution sur "la manipulation et la négligence de l'occupant marocain des résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité", tout en affirmant le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le diplomate sahraoui a évoqué la lutte quotidienne du peuple Sahraoui, lors de cette visio-conférence tenue sous le titre : "Le Sahara occidental: les origines du conflit armé et les moyens de le résoudre", relevant "la conviction qui s'est ancrée au sein du peuple sahraoui qui croit que la seule voie vers la liberté est la lutte contre le colonialisme".

Il s'est particulièrement intéressé au "rôle négatif de l'Etat français au Conseil de sécurité, qui fait obstacle à toute résolution et qui sert la politique expansionniste du Maroc, entravant le processus de règlement du conflit". La conférence a enregistré une large interaction entre les participants, se concentrant principalement sur les derniers développements au Sahara occidental occupé et les capacités du peuple sahraoui à lutter, les Etats qui soutiennent cette lutte et la position de la Russie.

La conférence a été suivie d'interventions et de débats publics par certains professeurs et représentants de Parti communiste de la Fédération de Russie. De leur côté, les participants ont exprimé leur soutien au peuple sahraoui dans sa lutte pour son droit à la liberté et à l'indépendance et leur volonté de sensibiliser à la question sahraouie en leurs cercles, notamment sur les réseaux sociaux. Il est à noter qu'en préparation de la conférence, un document séquentiel a été distribué aux participants et qui concerne la chronologie des dates les plus importantes de la question du Sahara occidental (chronologie) de 1884 à 2007, afin de permettre aux participants de se prendre connaissance des événements les plus importants en vue de faciliter les débats.

(A.P)

## COVID-19/MAROC : 2.587 NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS ET 80 DÉCÈS EN 24H (MINISTÈRE)

Deux mille cinq cent quatre-vingt-sept (2.587) nouveaux cas d'infection au coronavirus et 4.701 guérisons ont été enregistrés au cours des dernières 24 heures au Maroc, a annoncé lundi le ministère de la Santé.

Le nouveau bilan porte à 327.528 le nombre total des contaminations, depuis le premier cas signalé le 2 mars, et à 275.158 celui des personnes totalement rétablies, soit un taux de guérison de 84%, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien sur la situation du Covid-19. Le nombre de décès est passé à 5.396, avec 80 nouveaux cas recensés en 24 heures, soit un taux de létalité de 1,6%.

(A.P)

## L'UE invite Biden à un sommet à Bruxelles en 2021



Les deux présidents des institutions européennes se sont entretenus lundi avec Joe Biden, le président élu des Etats-Unis, et l'ont invité à Bruxelles pour "une réunion spéciale" l'année prochaine.

"Je viens de parler au Président élu Joe Biden et je l'ai invité à une réunion spéciale à Bruxelles l'année prochaine avec (les dirigeants) de l'Union européenne", a annoncé sur son compte Twitter Charles Michel, le président du Conseil européen, l'instance des Etats membres.

"Reconstruisons une alliance forte entre l'UE et les Etats-Unis", a-t-il insisté. Les relations entre les deux blocs ont été tendues et tumultueuses pendant les quatre années de la présidence de Donald Trump, qui considérait l'Union Européenne comme "une ennemie".

"Je l'ai félicité pour sa victoire. C'est un nouveau départ pour le partenariat mondial entre l'UE et les Etats-Unis", a pour sa part annoncé la présidente de la Com-

mission européenne Ursula von der Leyen sur Twitter.

"Une Union européenne forte et des Etats-Unis forts collaborant ensemble peuvent façonner l'agenda mondial fondé sur la coopération, le multilatéralisme, la solidarité et les valeurs communes", a-t-elle souligné.

Ursula von der Leyen et Charles Michel se sont entretenus séparément par téléphone avec l'Américain et chacun a communiqué de son côté, rompant avec une tradition de déclarations communes établie par leurs prédécesseurs, Donald Tusk et Jean-Claude Juncker. L'entretien entre Joe Biden et Charles Michel a duré une vingtaine de minutes, ont indiqué ses services dans un communiqué.

Le président du Conseil a plaidé pour un partenariat transatlantique fort. "Le moment est venu d'unir nos forces. Dans un monde en mutation, notre partenariat sera plus important que jamais pour protéger nos citoyens, relancer nos économies, ar-

rêter le réchauffement climatique et créer un monde plus sûr", a-t-il insisté.

"L'UE et les Etats-Unis auront toujours plus d'impact lorsqu'ils prendront des mesures ensemble", a-t-il conclu.

Charles Michel a par ailleurs "remercié" Joe Biden pour "son soutien sans équivoque" concernant la mise en œuvre de l'Accord de retrait conclu par l'UE avec le Royaume-Uni l'année dernière.

"Cet accord préserve la paix et la stabilité en Irlande et respecte pleinement l'accord du Vendredi Saint", a rappelé Charles Michel. Joe Biden est né dans une famille catholique irlandaise installée aux Etats-Unis et insiste sur ses racines irlandaises. L'entretien avec Ursula von der Leyen a porté sur les sujets de la compétence de la Commission, notamment les questions commerciales qui opposent les Etats-Unis et l'UE, la lutte contre la pandémie de Covid et le réchauffement climatique, deux priorités de l'UE.

A.P

## TUNISIE

### 485 NOUVELLES INFECTIONS ET 41 DÉCÈS AU COURS DES DERNIÈRES 24 HEURES

Le ministère tunisien de la Santé a signalé lundi 485 nouveaux cas positifs au COVID-19 et 41 décès supplémentaires dus à la maladie au cours des dernières 24 heures.

Selon le dernier bilan épidémiologique publié lundi soir par le ministère, la Tun-

sie a enregistré 89.196 cas confirmés de nouveau coronavirus, depuis le 2 mars dernier, dont 2.862 décès. En date du 22 novembre, 63.846 patients atteints du virus se sont rétablis, depuis le déclenchement de l'épidémie dans le pays, dont 1.597 durant les dernières 24 heures. De-

puis le mois de mars dernier, les hôpitaux tunisiens ont accueilli quelques 4.220 patients atteints du COVID-19. Parmi les 1.461 malades actuellement hospitalisés, 297 se trouvent en réanimation et 128 sont placés sous respiration artificielle.

R.O

## COVID-19/AFRIQUE

### PRÈS DE 2,07 MILLIONS DE CAS CONFIRMÉS DONT 49.702 DÉCÈS

Le nombre de cas confirmés de COVID-19 sur le continent africain est monté à 2.069.923, a indiqué lundi le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique). Le CDC Afrique a déclaré dans un communiqué que le bilan de la pandémie sur le continent s'élevait à 49.702 décès à la date de lundi après-midi.

L'agence continentale a également précisé

que 1.747.263 personnes qui avaient contracté le COVID-19 s'étaient rétablies à ce jour. Les pays les plus gravement touchés du continent en nombre de cas positifs sont l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Egypte et l'Ethiopie.

La région d'Afrique australe est la plus touchée par le COVID-19 à la fois en nombre de cas positifs et en nombre de décès, suivie par l'Afrique du Nord.

L'Afrique du Sud est à ce jour le pays comptant le plus de cas de COVID-19 avec 767.679 cas confirmés.

Le pays déplore également le plus lourd bilan avec 20.903 décès liés au nouveau coronavirus. Le Maroc est le deuxième pays le plus touché avec 324.941 cas confirmés et 5.316 décès, suivi par l'Egypte avec 113.027 cas et 6.548 décès, selon les chiffres du CDC Afrique.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

**Le Monde**

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
0213957070

COMPTE NUMERO

00500112145636147 BDL

ANEP TEL 021737278

021737128

FAX 021739559

DÉCISION

QUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

## CYCLISME : LA REPRISSE DES COMPÉTITIONS ABORDÉE LORS D'UNE RENCONTRE AVEC LE MJS



La reprise des compétitions de cyclisme a été un des principaux points abordés lors de la séance de travail qu'a eue le président de la Fédération algérienne de la discipline (FAC), Kheireddine Barbari avec le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS), Sid Ali Khaldi.

Outre la reprise des compétitions, Kheireddine Barbari a fait savoir sur sa page Facebook que la tutelle avait donné mardi son accord pour "la prise en charge des récompenses des cyclistes en suspens depuis 2016".

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence du capitaine de la sélection nationale Youcef Reguigui, le président de la FAC a fait une présentation des prochaines compétitions internationales prévues en Algérie, à savoir le Tour d'Algérie, le Grand-Prix d'Alger, la Coupe d'Afrique de cyclisme sur route à Oran en octobre 2021 et le Championnat d'Afrique de VTT.

La séance de travail s'est conclue par l'octroi de subventions destinées à la préparation des athlètes qualifiés et qualifiables aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 ainsi qu'en prévision des Jeux méditerranéens d'Oran 2022.

## CHAMPIONNAT MILITAIRE DE TAEKWONDO : L'ÉQUIPE DE LA 4ÈME RM SACRÉE À OUARGLA

Avec un total de trois médailles d'or et deux d'argent, l'équipe de la 4ème Région militaire (4ème RM) a remporté le championnat national militaire de Taekwondo, clôturé mercredi au complexe sportif régional de la 4RM à Ouargla. L'équipe de la 1ère RM s'est adjugée la deuxième place (2 or, 2 argent et 2 bronze), suivie de la Garde républicaine (2 or et 2 argent). Intervenant lors de la cérémonie de clôture de cette manifestation qui s'est étalée sur trois jours, le chef d'Etat-major de la 4RM, le général-major Amar Zaimi, a indiqué que cette manifestation a été marquée par une compétition serrée entre les athlètes ayant fait preuve d'un bon niveau sportif.

Les résultats atteints sont le fruit des efforts de bonne préparation, a ajouté le général-major avant de mettre en valeur le Fai-rplay ayant empreint la compétition, sa bonne organisation et la discipline manifestée par les athlètes.

### Résultats complets : Hommes (Individuel)

Moins de 54 kg : 1/-Mohamed Bellada (4RM), 2/-Saidi Atoui (1RM)  
Moins de 58 kg : 1/-Wahid Ferradji (1RM), 2/-Ramzi Makhloufi (4RM)  
Moins de 63 kg : 1/-Yahia Allam (G.républicaine), 2/-Youcef Bouarouri (Forces navales)  
Moins de 74 kg : 1/-Hani Tabib (équipe nationale militaire), 2/-Régha Yacine Khemiche (Forces navales)  
Moins de 80 kg : 1/-Ahmed Labsir (4RM), 2/-Imad Abdelhamid Zaarour (G.républicaine)  
Moins de 87 kg : 1/-Tadjeddine Boutrik (1RM), 2/-Moussa Khadraoui (4RM)  
Plus de 87 kg : 1/-Badreddine Doukhi (Forces aériennes), 2/-Othmane Benzine (Forces navales)

### Femmes (en individuel)

Moins de 55 kg : 1/-Salima Rebbouh (1RM), 2/-Lilya Bouguenoune (1RM)  
Moins de 67 kg : 1/-Khadidja Derridji (1RM), Sifa Baten (1RM)

### Epreuve Poomsae:

Moins de 30 ans : 1/-Aymène Badi (4RM), 2/-Youcef Laagoune (G. républicaine)  
Moins de 40 ans : 1/-Nassir Merdaci (2RM), 2/-Mohamed Ghoulia (1RM).

## Football SANCTIONNÉ PAR LA FIFA, LE PRÉSIDENT DE LA CAF FAIT APPEL DEVANT LE TAS



Le président de la Confédération africaine de football (CAF) Ahmad Ahmad, suspendu pour cinq ans par la commission d'éthique de la Fédération internationale de football (FIFA) notamment pour détournements de fonds, a annoncé avoir fait appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). "Mardi 24 novembre, Ahmad Ahmad, Président de la CAF et Vice-président de la FIFA, annonce que ses conseils dépo-

sent un appel devant le Tribunal Arbitral du Sport, afin de contester fermement la condamnation prononcée par la chambre de jugement de la commission d'éthique de la FIFA", indique un communiqué de presse publié mercredi.

Cet appel est assorti d'une demande d'effet suspensif "afin de ne pas aggraver le préjudice subi par le président de la CAF et lui permettre de mener campagne en vue de sa réélection à la présidence de la CAF", précise la même source.

La justice interne de la FIFA, dont Ahmad Ahmad est vice-président, a estimé que le patron de la Confédération africaine avait "manqué à son devoir de loyauté, accordé des cadeaux et d'autres avantages, géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF".

L'enquête de la commission d'éthique a "porté sur diverses questions liées à la gouvernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque, ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités", selon la FIFA. "Je conteste la sanction qui a été prononcée. Au-delà de mon cas, c'est l'autodétermination du football en Afrique qui est attaquée", a réagi Ahmad Ahmad dans un tweet.

"Cette décision n'a pas été rendue de façon juste et impartiale. Au cours des mois d'enquête menée par la chambre d'enquête de la commission d'éthique de la FIFA, dirigée par Mme Maria Claudia Roja contre la CAF et son président, de nombreux procédés surprenants ont été relevés", estime la même source. A.R

## Tennis / Tournoi ITF de Monastir Ibbou passe au deuxième tour

La joueuse de tennis algérienne Inès Ibbou s'est difficilement qualifiée pour le deuxième tour d'un tournoi professionnel féminin actuellement en cours à Monastir (Tunisie), en dominant la jeune Française Astrid Cirotte (2-1), en match disputé mercredi après-midi.

Sur papier, ce match se présentait comme une simple formalité pour l'Algérienne de 21 ans, car classée tête de série N6 de ce tournoi à 15.000 USD, et appelée à défier une jeune de 16 ans, qui faisait à peine ses débuts sur le circuit.

Finalement, la réalité du court a été toute autre, puisque Cirotte s'est avérée être

une redoutable concurrente, ayant d'ailleurs remporté le premier set (7-5).

Ibbou ne s'est ressaisie que dans le deuxième set, qu'elle a assez facilement remporté (6-2), avant d'enchaîner (6-4), pour se qualifier finalement (2-1), au bout de 3 heures et 13 minutes d'un combat acharné.

Au prochain tour, la championne d'Afrique "junior" de 2015 sera opposée à la Serbe Elena Milovanovic, qui de son côté s'est qualifiée sans jouer, après le forfait de son adversaire, la Tunisienne Chiraz Bechri.

Un duel qui sur papier semble à la portée

d'Ibbou, car la jeune Serbe de 19 ans n'est que 932e au classement mondial de la WTA, et 230e chez la fédération internationale (ITF), alors que l'Algérienne est respectivement 610e et 154e, dans ces deux classements.

Après plusieurs semaines d'arrêt, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, Ibbou reprend donc du service à l'occasion de ce tournoi à Monastir, et pendant lequel elle compte réussir un bon parcours. Ce qui lui permettra de récolter suffisamment de points, pour améliorer son classement mondial.

## Sport / préparation olympique 34 athlètes perçoivent des subventions du MJS

Trente quatre (34) athlètes algériens ont reçu mercredi des subventions destinées à la préparation des Jeux olympiques de Tokyo 2021 et des Jeux méditerranéens d'Oran 2022, indique un communiqué du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

Ces subventions financières ont été attribuées aux athlètes de trois disciplines,

l'athlétisme (10), le judo (14) et aviron et canoë kayak (10).

"Ces subventions se concrétisent à travers des contrats de performances relatifs aux programmes de préparation propres à chaque athlète, notamment, les stages de préparation à l'intérieur du pays et à l'étranger, la participation aux compétitions internationales et les équipements

sportifs", précise le MJS.

C'est le deuxième contingent d'athlètes à percevoir des subventions en prévision des prochains rendez-vous sportifs internationaux, après les 325 athlètes (127 filles et 198 garçons), représentant 21 fédérations, qui ont touché leur chèques mardi. (A.P)

## Ligue 1 - CS Constantine

### Le joueur Bentahar et le préparateur physique Laabani ne sont plus positifs au Covid-19 (direction)

Le joueur Mohamed Bentahar et le préparateur physique Karim Laabani du CS Constantine (Ligue 1) se sont remis de la maladie du coronavirus (Covid-19) d'après le dernier test de dépistage qui s'est avéré négatif, a annoncé mercredi la direction du club.

Après 17 jours passés à l'isolement à l'hôtel El Khayam de la ville d'Ali Mendjeli (Constantine) suite à leur contamination, Laabani a repris du service et le joueur Bentahar a pris part aux

entraînements avec le groupe et sera donc opérationnel pour le match de vendredi prochain contre le WA Tlemcen, a expliqué le manager général de l'équipe, Nasreddine Medjoudj.

"Avec la guérison de Bentahar, nous avons récupéré tous les joueurs qui étaient contaminés au Covid-19 lors du dernier stage de préparation de l'équipe qui devait se dérouler à Alger du 8 au 15 novembre", a fait savoir la source, soulignant que la contamination de 12 joueurs

de l'équipe ainsi que deux membres du staff technique a obligé la direction du club à annuler ledit stage par mesure de précaution.

Dimanche dernier, le CS Constantine a clôturé en beauté sa préparation en s'imposant sur le score de 4 à 0 face à l'AS Ain M'lila en match amical disputé au stade Ben Abdelmalek Ramdane de Constantine, en vue du coup d'envoi de la Ligue 1 de football, prévu le week-end du 27-28 novembre.

## Foot/ Ligue des Nations/ Covid-19 La Suisse bat l'Ukraine sur tapis vert

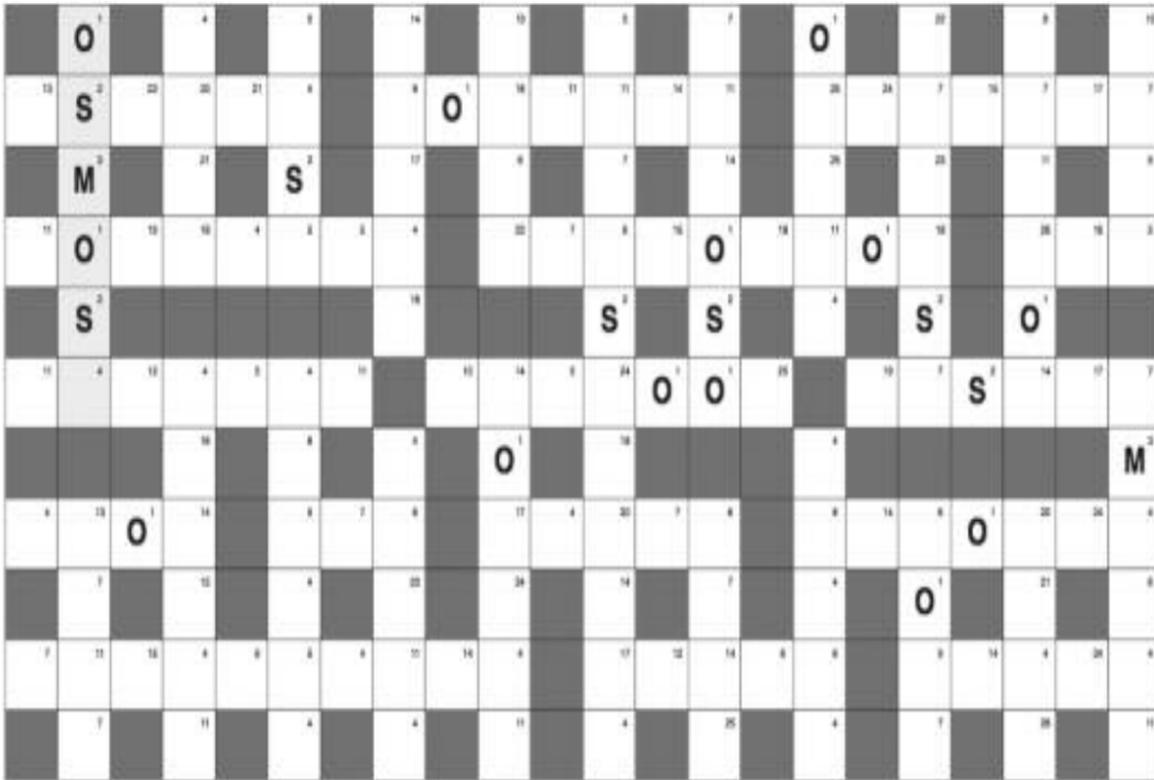
L'UEFA a annoncé mercredi la victoire sur tapis vert de la Suisse sur l'Ukraine, après l'annulation du match de Ligue des Nations prévu le 17 novembre en raison de la mise en quarantaine de toute l'équipe ukrainienne.

Avec cette victoire par forfait 3-0, la Nati obtient son unique succès de l'année et sauve sa place dans l'élite européenne en remontant à la troisième

place du groupe 4 de Ligue A, tandis que l'Ukraine rétrograde en Ligue B. Les autorités sanitaires du canton de Lucerne, où devait se dérouler la rencontre avaient décidé le jour même du match d'isoler toute l'équipe d'Andreï Chevtchenko après les tests positifs au coronavirus de plusieurs joueurs ukrainiens. L'instance disciplinaire de l'UEFA a jugé après deux semaines de réflexion que l'Ukraine était "respon-

sable de la non-tenu du match", critère clé pour décider d'infliger à l'une des équipes une défaite par forfait. L'organisation avait pris une décision similaire la semaine dernière en annonçant la victoire 3-0 de la Roumanie sur la Norvège, toujours en Ligue des Nations, après l'annulation de la rencontre en raison de restrictions imposées par les autorités norvégiennes. (A.P)

Mots codés

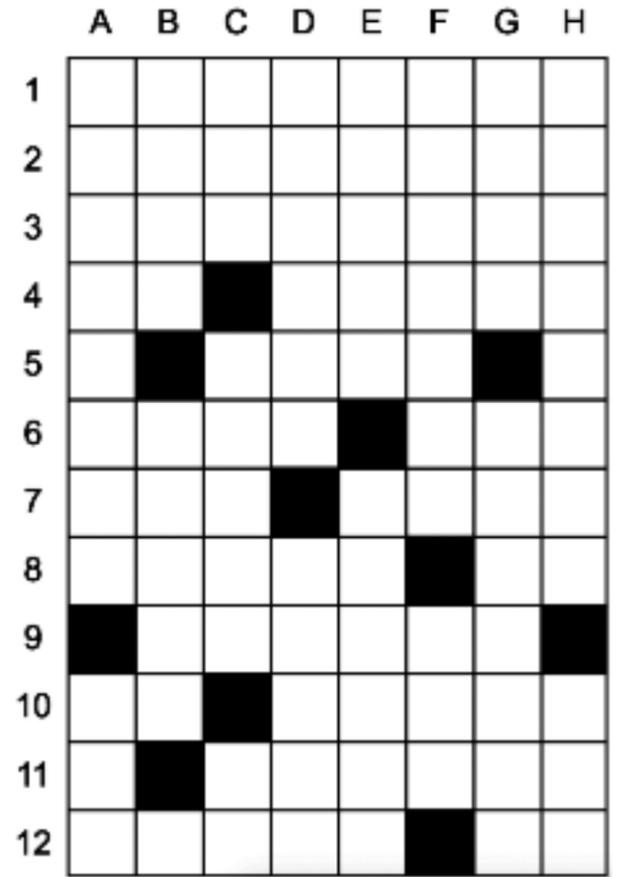


Mots mélangés

- ABORDABLE
- ABREUVER ALCHIMIE
- ALLO ARGUE BAROUD
- CHEVEU CHIFFRE
- CIRQUE CONCOURS
- EFFUSION ELECTEUR
- ETONNE FLOUE
- FOIRAIL
- HERBICIDE
- IRIS OLIVAIE PIGE
- PLASTIQUE RACAILLE
- RAPER RIDE RIPAILLE
- SHORT
- SKIPPER SUCRE TASSE
- TETINE TIE-BREAK
- TUILERIE VALLEE
- VOLER

S E E A E T E D A F E S S A T R  
 R K D R B U U F O L R T R R E U  
 U A I I F O Q I F O C G O V T E  
 O E C P R F R I L U U H U N I T  
 C R I A P A I D T E S E I A N C  
 N B B I E C H A S R I V M E E  
 O E R L G L R L C B A I O E I L  
 C I E L E E L L A V L L E N H E  
 S T H E V O L E R O R E P A R C

Mots croisés



HORIZONTALEMENT :

1. Qui rapportent, lorsqu'il s'agit d'affaires. 2. Qui ne porte qu'une rose. 3. Herbe au goût anisé. 4. Inutilisable. Qualifie un certain acide. 5. Qui doit être débité. 6. Maison en Russie. S'entend sur le court. 7. Près de ses sous. Glorifié. 8. Velouté en bouche. Conifère. 9. Qui fatigue beaucoup. 10. Phase de la Lune. Des vers bien travaillés. 11. Département de Orléans. 12. Canal souterrain. Titre de prince abrégé.

VERTICALEMENT :

A. Endroits haut perchés. Lieu de duel, autrefois. B. Elles sont à la page. Plus noir que gris. C. Activité bien ciblée. Totalement hermétique. Patron chez les Normands. D. Stupéfia. Autochtone de Mélanésie. E. Très au courant du Coran. Est arrivé après JeanPaul. F. Le sanglier s'y vautre. Une précision dans l'adresse. G. Une île pour les poètes. Qui sont d'un ordre indéterminé. H. Le tri l'est toujours. Un des caractères grecs.

Sudoku

4		2				5		6
8		1	6		9	2		3
			2	7	4			
	4		5	1	7			8
	2			6				3
1	6						5	4
	1		8		5		9	
5		4				1		8
9		7	1		3	4		5

5	9	4	3	2	1	7	8	6
8	2	1	9	6	7	4	3	5
7	6	3	5	4	8	9	2	1
4	5	7	2	3	6	8	9	1
7	3	1	6	8	9	4	5	2
2	8	9	7	1	5	4	3	6
9	1	8	4	7	2	3	5	6
3	4	2	6	5	9	1	7	8
8	7	1	9	2	4	3	5	6
4	9	2	3	8	1	5	7	6

Solution  
sudoku

Mots fléchés

COMME UN PETIT AIR MARIN MYOPE	ADVERSE PRODUIRE UN SON DE CLOCHE	FRANCHIE PAR LE SAUTEUR PARER AU COUP DE TABAC TEXTES DE LOI	CHACUN LE VOIT À SA PORTE COURTE PAUSE	QUI DEVRA MAINTENANT VIVRE SA VIE VA BIEN	A PROUVÉ SA BONNE HUMEUR
DERNIER JOUR AVANT LE WEEK-END MOINE				EN FAIRE VOIR DE TOUTES LES COULEURS	SCULPTURE TAILLÉE EN HERMÈS
EXAGÉRER LE TRAIT CIRCULE À ALGER				PÈRE ARGOTIQUE SYMBOLE DU TANTALE	
		SIGNE D'ADDITION VILLE DES CARIOCAS		CUIVRE ABRÉGÉ BOIS TROPICAL	
IL DIRIGE DES TÊTUS MANQUE D'ACTIVITÉ			ILS SONT PINCÉS CHEZ LA PIMBÈCHE ERBIUM		
				GAZ D'ÉCHAPPEMENT	
ELLE TIENT LA CAISSE					

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information ● [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



## Tous les jours dans les kiosques

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS**

# PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:

 **023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

Football :

## décès de Diego Maradona

La légende du football argentin, Diego Maradona, est décédé mercredi d'un arrêt cardiaque à l'âge de 60 ans, a annoncé son porte-parole Sebastian Sanchi. Un peu plus tôt, les principaux journaux du pays, Clarin et La Nacion, avaient annoncé le

décès de la gloire argentine. L'un des meilleurs joueurs de l'histoire du football avait été opéré début novembre d'un hématome à la tête et se trouvait depuis en convalescence. Disparu dans la banlieue de Buenos Aires alors qu'il venait de fêter son soixantième anniversaire

et était entraîneur du Gimnasia la Plata, Maradona avait forgé sa légende lors du Mondial 1986 au Mexique, remporté par l'Argentine, avec cinq buts et cinq passes en sept rencontres, dont le quart de final mémorable contre l'Angleterre. (A.P)

## Une embarcation de migrants chavire près des Canaries, au moins quatre morts

Au moins quatre migrants sont morts mardi lorsqu'une embarcation occupée par une trentaine de personnes a chaviré en face de l'île espagnole de Lanzarote, ont rapporté les services d'urgence des Canaries. "Une embarcation de fortune a chaviré vers 19h30 lo-

cales (même heure GMT) alors qu'elle approchait de la côte, cinq de ses occupants ont pu atteindre la terre et les services d'urgence ont secouru quinze autres", a déclaré à une porte-parole des services de secours. "Les corps de deux personnes décédées ont été retrouvés, la recherche d'autres

occupants du bateau se poursuit", avait indiqué dans un premier temps la porte-parole. Elle a précisé que le drame s'était produit sur la côte du village de pêcheurs d'Orzola, au nord de Lanzarote, une île de l'archipel des Canaries, situé dans l'océan Atlantique au large des côtes marocaines.

## Réunion du gouvernement: Quatre projets de décrets exécutifs examinés

Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement qui s'est déroulée par visioconférence et au cours de laquelle quatre projets de décrets exécutifs présentés par les ministres des Finances, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi que de la Formation et de l'Enseignement professionnels ont été examinés, indique un communiqué des services du Premier ministre dont voici le texte intégral : "Le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, novembre 2020, une réunion du Gouvernement qui s'est déroulée par visioconférence. Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné quatre (04) projets de Décrets exécutifs

présentés par les ministres des Finances, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi que de la Formation et de l'Enseignement professionnels. En outre, deux (02) communications ont été présentées par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ainsi que le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective. 1- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre relatif à deux (02) projets de décrets exécutifs fixant : (i) les conditions et les modalités de mouvements de crédits ainsi que les modalités de leur mise en œuvre (ii) les conditions de réemploi des crédits annulés. Le premier projet de texte prévoit les règles et les formes liées aux mouvements de

crédits qui interviennent au cours de l'exercice budgétaire. Il définit également la nature des actes administratifs nécessaires à la formalisation de ces mouvements (arrêté interministériel, décision conjointe, etc...). Ces mouvements de crédits concernent toutes les opérations de modification de la répartition des crédits budgétaires et ce, dans le respect de la limite des crédits disponibles. Quant au second projet de Décret exécutif, il définit les conditions permettant de procéder à la réutilisation de crédits qui correspondent à des dépenses dont la finalité est devenue sans objet en cours d'année. Ces crédits sont constatés et leur réemploi formalisé selon les dispositions précises...

Sport / préparation olympique :

## 34 athlètes perçoivent des subventions du MJS

Trente quatre (34) athlètes algériens ont reçu hier des subventions destinées à la préparation des Jeux olympiques de Tokyo 2021 et des Jeux méditerranéens d'Oran 2022, indique un communiqué du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Ces subventions financières ont été attribuées aux athlètes de trois dis-

ciplines, l'athlétisme (10), le judo (14) et aviron et canoë kayak (10). "Ces subventions se concrétisent à travers des contrats de performances relatifs aux programmes de préparation propres à chaque athlète, notamment, les stages de préparation à l'intérieur du pays et à l'étranger, la participation aux compétitions internationales et les

équipements sportifs", précise le MJS. C'est le deuxième contingent d'athlètes à percevoir des subventions en prévision des prochains rendez-vous sportifs internationaux, après les 325 athlètes (127 filles et 198 garçons), représentant 21 fédérations, qui ont touché leur chèques mardi.

## 1025 nouveaux cas, 642 guérisons et 20 décès ces dernières 24 heures en Algérie

Mille vingt-cinq (1025) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 642 guérisons et 20 décès ont été

enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé mercredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi

de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Furrar.

Alger :

## décès d'une femme par intoxication au CO de carbone à El Harrach

Une femme est décédée par intoxication au monoxyde de carbone (CO) émanant d'un chauffage à El-Harrach (Alger), a fait savoir le chargé de l'information à la direction de la Protection civile de la wilaya d'Alger, le lieutenant Khaled Benkhalfellah. L'accident est survenu à El-Harrach où une femme âgée de 65 ans est décédée suite à l'inhalation du gaz de monoxyde de carbone, a précisé la même source, ajoutant que le fils de la victime (39 ans) a été secouru et sauvé après inhalation du même gaz et transféré par les agents de la Protection civile vers l'hôpital de Zmirli. Les services de la Protection civile ont mobilisé un camion anti-incendie et deux

ambulances, a signalé le lieutenant Benkhalfellah. Il a expliqué que les causes de la majorité des intoxications au monoxyde de carbone sont le manque d'aération et la non conformité des appareils de chauffage aux normes de sécurité ainsi que la mauvaise installation et utilisation de ces équipements.



## L'ancien président de l'APN Said Bouhadja inhumé au cimetière d'El-Alia

Le Moudjahid et ancien président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Said Bouhadja, décédé mercredi à l'aube à l'âge de 82 ans, a été inhumé mercredi au cimetière d'El-Alia, à Alger. Les funérailles se sont déroulées en présence notamment du Président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, du Premier ministre, Abdelaziz Djerad et du Conseiller à la Présidence de la République, Abdelhafidh Allahoum. Plusieurs fois Mouhafadh au sein du parti du Front de libération nationale (FLN), le défunt était membre du Bureau politique de ce parti, des années durant, jusqu'à sa dernière composante en août dernier. Il a été député du FLN de 1997 à 2002, avant d'être élu président de l'APN en 2017. Son

mandat controversé durera une année, soit jusqu'à octobre 2018. M. Goudjil a salué, dans un message de condoléances adressé à la famille du défunt, "les qualités humaines du défunt, ce nationaliste sincère et jaloux de sa patrie", des qualités qui l'ont caractérisées tout au long de sa vie. Pour sa part, M. Chenine a affirmé, que l'Algérie perd aujourd'hui en la personne de Said Bouhadja "un vaillant moudjahid et un politique chevronné". "Nous avons perdu le moudjahid et ancien président de l'APN, Saïd Bouhadja, parti après un riche parcours de militant qu'il a entamé avec la Guerre de libération nationale et poursuivi lors du pluralisme politique durant lequel il fut acteur et témoin d'événements marquants", a écrit, quant à lui, M. Djerad dans un post sur sa page Facebook.

## L'ancien ministre Abdelkader Ouali placé en détention provisoire

Le juge d'instruction de la deuxième chambre près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné mercredi le placement de l'ancien ministre des Travaux publics et des Ressources en eau, Abdelkader Ouali, en détention provisoire au niveau

de l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, a-t-on appris auprès du collectif de défense de l'accusé. Abdelkader Ouali est poursuivi pour "octroi d'indus avantages" et "abus de pouvoir".

Emigration clandestine :

## démantèlement d'un réseau de passeurs à Oran

Les services de la Gendarmerie nationale à Oran ont démantelé un réseau actif dans l'organisation des traversées en mer pour des candidats à l'émigration clandestine et arrêté 12 individus dont 3 passeurs, a-t-on appris mercredi, auprès ce corps sécuritaire. L'opération s'est soldée par l'arrestation de 12 individus, dont 3 passeurs, la saisie d'une somme

de 1.710.000 DA, 400 euros, en plus de deux voitures utilitaires, 13 téléphones portables et 02 armes blanches, ajoute-t-on de même source. Une enquête est ouverte par le groupement de gendarmerie nationale de Gdyl et une procédure judiciaire sera engagée contre les mis en cause sur la base de laquelle ils seront présentés devant la justice, a-t-on noté.